



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019_77A-DE

Reçu le 11/10/2019

Publié le 11/10/2019

DELIBERATION
N°2019-77 du 8 octobre 2019

OBJET : Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets

Annexe : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et traitement des déchets 2018

Rapporteur : M. Pierre LEROY

Le 08 octobre 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 02 octobre 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 8

M. Romain GRYZKA est nommé secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Eric PEYTHIEU à Mme Catherine VALDENNAIRE
Mme Catherine GUIGLI à Mme Marie MARCHELLO
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
M. Guy HERMITTE à Mme Anne-Marie FORGEOUX
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE
M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2019-07-05-004 du 05 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés,

Vu l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que le Président d'un EPCI doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers,

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2018 de collecte et traitement des déchets annexé à la présente,

Vu la présentation en Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 24 septembre 2019,

Vu la présentation synthétique du rapport faite en séance,

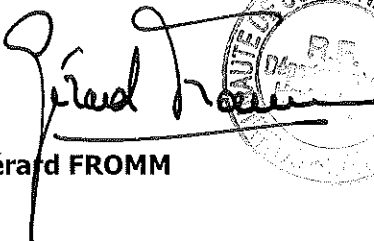
Considérant qu'au-delà de l'obligation réglementaire qui prévoit la publication régulière d'un tel rapport, cet exercice est l'occasion de porter un regard rétrospectif et prospectif sur l'évolution du service public de gestion de collecte et traitement des déchets,


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Prend acte** de la présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de collecte et traitement des déchets de l'année 2018 annexé à la présente,
- **Approuve** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de collecte et traitement des déchets de l'année 2018 annexé à la présente,
- **Dit** que le rapport et l'avis du conseil communautaire seront mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du CGCT et sur le site internet de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,


Gérard FROMM



Date affichage : **11 OCT. 2019**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

EXERCICE 2018



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRÉAMBULE	4
TABLE DES ABRÉVIATIONS	5
I. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC ET DU SERVICE	6
1 - La Communauté de communes du Briançonnais	6
2 - La répartition de la compétence et les ressources matérielles	7
3 - Les ressources humaines	9
3.1 Présentation générale	9
3.2 Formation	9
3.3 Accident de travail	10
II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS	11
1 – PRÉSENTATION DE LA COLLECTE	11
2 - PRÉ-COLLECTE SUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	12
3 - OPTIMISATION ET SÉCURISATION DE LA COLLECTE	15
4 - TONNAGE PAR FLUX DE DÉCHETS	17
4.1 Ordures ménagères et assimilées	17
4.2 Déchets occasionnels	18
5 - SYNTHÈSE DES COLLECTES	21
6 - MODES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS	23
7 - REFUS DE TRI ET PERFORMANCE	27
7.1 Composition et refus de tri des emballages ménagers recyclables	27
7.2 Ratios de performance des OMA	29
7.3 Taux global de valorisation	31
8 - DONNEES LIÉES AUX VÉHICULES DE COLLECTE	31
8.1 Suivi des sinistres et gestion des dossiers avec les assurances	31
7.2 Suivi de la consommation de carburant et des km parcourus	32
9 - DÉCHÈTERIES	32
9.1 Horaires et Fréquentations	32
9.2 Répartition des tonnages par déchèterie	33
9.3 Répartition des tonnages entre particuliers et professionnels	33
9.4 Sécurisation des déchèteries	34
10 - ACTIONS DE PRÉVENTION	35
10.1 Interventions au sein des écoles	35
10.2 Interventions en milieu professionnel	37
10.3 Interventions auprès du grand public	37
10.4 Compostage	39
10.5 Gestion des gobelets réutilisables « Eco cup »	40

III – COÛTS DU SERVICE PUBLIC EN 2018	AR Prefecture	41
1 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	005-240500439-20191008-D2019_77A-DE	42
1.1 Chapitre collecte	Reçu le 11/10/2019	42
1.2 Chapitre déchetterie	Publié le 11/10/2019	43
1.3 Chapitre quai de transfert		44
1.4 Chapitre Ressource OM		44
1.5 Comparaison 2015/2016/2017		45
2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT		46
2.1 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		46
2.2 Redevance spéciale		47
2.3 Soutiens des éco-organismes / recettes de la vente des matériaux		48
2.4 Facturation déchetterie		49
2.5 Bilan des recettes		50
2.6 Comparaison 2015/2016/2017/2018		51
3 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		52
4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT		53

Les collectivités locales gestionnaires du service public d'élimination des déchets doivent rédiger chaque année le « rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés », conformément à la loi Barnier du 2 février 1995 et à son décret d'application. Ce rapport, ayant vocation à rendre plus transparent le fonctionnement du service, comporte les principaux indicateurs techniques et économiques permettant d'appréhender la gestion des déchets du territoire.

Pour la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB), ce rapport sera présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) puis devant l'assemblée délibérante.

Après son approbation en conseil communautaire il sera transmis aux 13 communes membres et mis en ligne sur le site internet de la collectivité.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019_77A-DE

Reçu le 11/10/2019

Publié le 11/10/2019

CCB : Communauté de Communes du Briançonnais

DGF : dotation globale de fonctionnement

DMA : déchets ménagers et assimilés

ECT : extension des consignes de tri

EMR : emballages ménagers recyclables

ISDI : installation de stockage de déchets inertes

OMA : ordures ménagères et assimilées

OM : ordures ménagères

RS : redevance spéciale

SGVDB : service de gestion et de valorisation des déchets du Briançonnais

1 - La Communauté de communes du Briançonnais

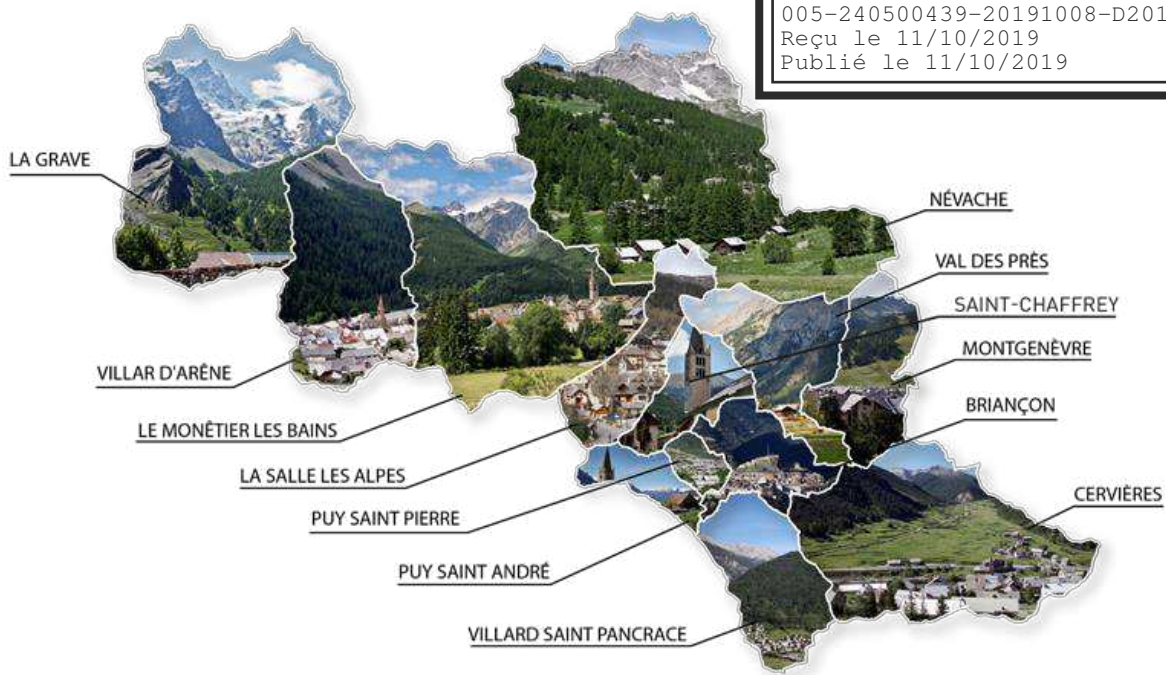
Créée en 1996, la Communauté de communes du Briançonnais (CCB) regroupe 13 communes pour une population permanente de 21 625 habitants (source Insee 2018). Cet établissement public de coopération intercommunale (EPCI) connaît de fortes variations de population lors des saisons touristiques (décembre/février et juin/août). Sa population DGF est de 36 375 habitants et la population peut atteindre, en haute saison, jusqu'à 80 000 habitants.

Le territoire de la CCB s'étend sur une superficie de 843 km², entre 1200 et 1900 m d'altitude. Les communes membres de la CCB sont : Briançon, Cervières, La Grave, Le-Monétier-les-Bains, Montgenèvre, Névache, Puy-Saint-André, Saint-Chaffrey, La-Salle-Les-Alpes, Val-des-Près, Villar d'Arène, Villard-saint-Pancrace et Puy-Saint-Pierre depuis 2013.

Depuis sa création, la CCB dispose de la compétence liée à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés, pilotée par le service de gestion et de valorisation des déchets. Sa mission, qui s'effectue sur l'ensemble du territoire communautaire, est d'optimiser la gestion des déchets, tout en sécurisant les points de collecte et en maintenant la qualité et l'efficacité du service public.

	Pop INSEE	% pop INSEE	Pop DGF
Briançon	12 694	58,7 %	15 364
Cervieres	190	0,88 %	409
La Grave	495	2,29 %	1 183
Le-Monetier-les-bains	1 046	4,84 %	2 946
Montgenèvre	527	2,44 %	2 856
Névache	370	1,71 %	944
Puy St André	491	2,27 %	586
Puy St Pierre	546	2,52 %	681
St Chaffrey	1 709	7,90 %	4 409
La-Salle-les-Alpes	1 031	4,77 %	4 113
Val-des-Pres	683	3,16 %	916
Villar d'Arene	336	1,55 %	547
Villar St Pancrace	1 507	6,97 %	1 821
Total CCB	21 625	X	36 775

Répartition de la population de la CCB par commune (source : Insee estimation 2018)



Carte du territoire de la CCB

2 - La répartition de la compétence et les ressources matérielles

Depuis le 5 décembre 2013 le mode d'exploitation du service est mixte, il est assuré en régie et en prestation de service.

Le service de gestion et de valorisation des déchets assure en régie les prestations suivantes :

- Collecte des ordures ménagères (OM) et des emballages ménagers recyclables (EMR) en bacs roulants, en dispositifs semi-enterrés (DSE) et en colonnes aériennes,
- Collecte du verre et du papier en bacs roulants,
- Collecte du carton auprès des professionnels en bacs et en colonnes aériennes,
- Gestion du quai de transfert,
- Gestion des hauts de quai¹ des déchèteries.

Le prestataire Alpes Assainissement (Veolia) assure, en complément, les prestations suivantes :

- Collecte du verre et du papier en colonnes aériennes et en dispositifs semi-enterrés,
- Gestion des bas de quai² des déchèteries (rotation des bennes, transport et traitement des déchets déposés),
- Transport vers les sites de traitement,
- Traitement des OM et des EMR.

Afin d'assurer sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, la CCB **dispose de plusieurs installations** :

- 1 quai de transfert des déchets (OMR/EMR) situé à Villard-Saint-Pancrace,
- 1 installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le site de Clos Jouffrey,
- 5 déchèteries situées sur les communes de :
 - o Briançon, lieu-dit Fontchristiane,

¹ Le haut de quai comprend les opérations d'accueil, d'orientation et de facturation des usagers.

² Le bas de quai comprend les opérations d'évacuation des bennes vers les centres de traitement.

- Saint-Chaffrey, lieu-dit Clôt Jouffrey,
 - Val-des-Prés, la Clarée, lieu-dit la Vachette,
 - Le Monétier-les-Bains, lieu-dit Guisane,
 - Villar d'Arène, lieu-dit Haute-Romanche.
- Les locaux techniques et administratifs du service de gestion et de valorisation des déchets, situés dans la zone de Pont La Lame sur la commune de Puy-st-André.



Hangar OM, Z.A de Pont la Lame à Puy-st-André

Enfin, le service dispose d'un parc de véhicules dont elle est propriétaire.

Véhicules poids-lourds :

- 2 camions combinés (grue et lève containers) de 26 t,
- 4 camions combinés (grue et lève containers) de 19 t,
- 1 camion « Bennes à Ordures Ménagères » BOM traditionnelles de 19 t,
- 1 mini benne de 3,5 t.

A l'exception de la mini-benne ces véhicules nécessitent le permis poids-lourd de catégorie C, les camions combinés nécessitent en plus le CACES R390 (grue auxiliaire) afin de pouvoir manipuler les dispositifs semi-enterrés et les colonnes aériennes.

Véhicules légers :

- 1 véhicule de service,
- 1 petit utilitaire,
- 1 fourgon,
- 1 camion hayon.

Le véhicule de service permet d'assurer les déplacements des agents sur l'ensemble du territoire, les autres véhicules permettent de transporter du matériel lors de la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance (transport de bacs, pompe aspirante, nettoyeur haute-pression, groupe électrogène, outils, pièces détachées,...).

3 - Les ressources humaines

3.1 Présentation générale

Le service de gestion et de valorisation des déchets est un service composé de 24 agents qui dépend du pôle « Services Techniques » de la CCB. Directement impacté par les aléas touristiques, ses effectifs sont complétés de 6 ou 7 agents saisonniers en été et en hiver.

Le personnel « ressource » comprend l'encadrement du service et les agents chargés de missions techniques et administratives. Le personnel « d'exploitation » comprend les agents de terrain qui assurent les missions premières liées à la collecte des déchets et à la gestion des déchèteries.

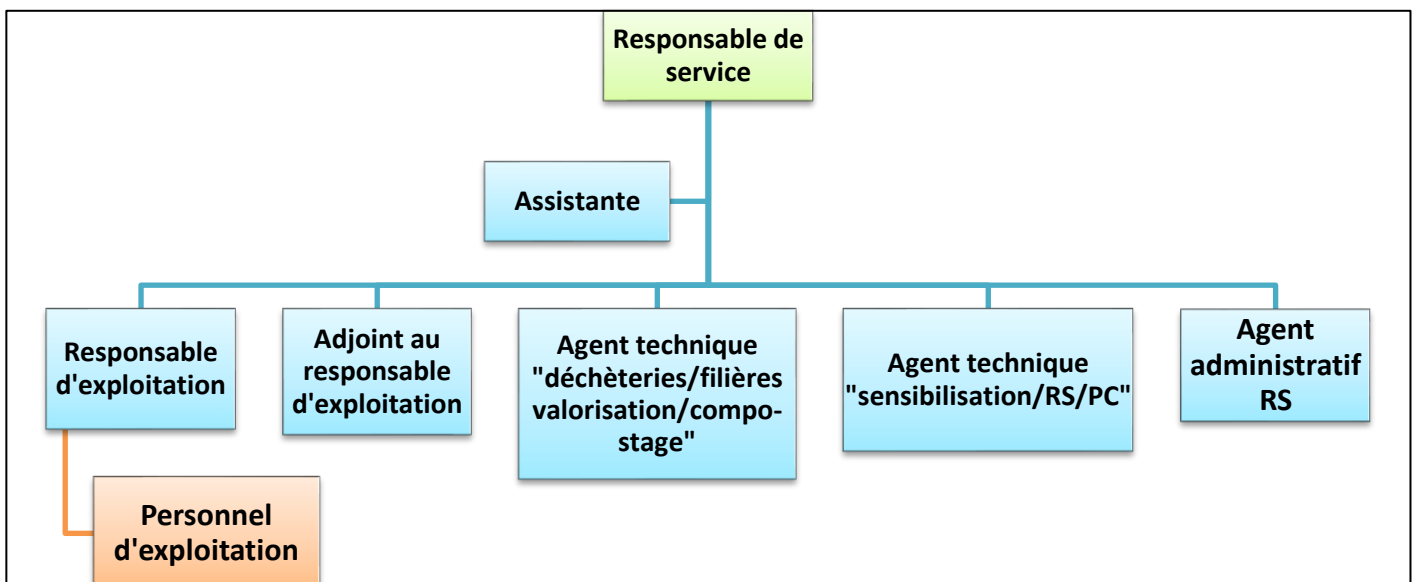
Personnel ressource :

- 1 responsable de service (suivi budgétaire, gestion de projets, suivi sécurité, marchés publics, prévention des déchets),
- 1 assistante (secrétariat, comptabilité, assurance),
- 1 chef d'exploitation (collecte, quai de transfert, plannings, suivi véhicule),
- 1 adjoint au chef d'exploitation,
- 2 agents techniques (déchèteries, filières de valorisation, compostage/sensibilisations, redevance spéciale (RS), permis de construire (PC)),
- 1 agent administratif (redevance spéciale).

Personnel d'exploitation :

- 12 agents permanents (chauffeurs-ripeurs et ripeurs),
- 5 agents polyvalents (quai de transfert, déchèterie, travaux),
- 6 à 7 saisonniers 6 mois/an (chauffeurs-ripeurs et ripeurs).

Organigramme du service de gestion et de valorisation des déchets :



3.2 Formation

Afin de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, la CCB procède à l'Évaluation des Risques Professionnels de l'intégralité de ses services qu'elle consigne dans le Document Unique, mis à jour annuellement. L'un des axes forts de ce programme est la formation tout au long de la carrière des agents.

C'est pourquoi la CCB veille à proposer une offre de formation diversifiée et adaptée aux situations de travail périlleuses auxquelles sont confrontés les agents. Certaines formations sont dispensées obligatoirement, et d'autres sont choisies par les agents en fonction des projets de carrière qui les animent.

Bilan 2018 des formations suivies par les agents d'exploitation :

Intitulé formation	Nb agents concernés	Nb jours
Formation d'intégration	2	10
Sauveteur secouriste du travail (SST)	1	2
Recyclage SST	1	1
ACES R390	4	6
Recyclage CACES R390	3	3
Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)	14	14
Habilitation électrique	3	9
Recyclage habilitation électrique	1	1,5
Initiation soudure	1	3
Perfectionnement soudure	1	2
TOTAL JOURS FORMATION		51,5

La prévention des accidents du travail passe aussi par la mise à disposition de tenues de travail haute visibilité de classe II à tous les agents d'exploitation, permanents et saisonniers. Une dotation d'équipements de protection individuelle (EPI) est fournie annuellement aux agents, elle composée, selon la saison, de vestes, pantalons, t-shirt, gants, lunettes, bouchons anti-bruit et crampons antiglisse.

3.3 Accident de travail

Le métier de la collecte des déchets est une activité à risque très élevé. Le régime général de la Sécurité Sociale enregistre en moyenne depuis 2007 en France, 4 accidents de travail mortels et environ 214 accidents de travail donnant lieu à incapacité permanente par an. Sur la période 2007-2012 l'indice de fréquence moyen³ des accidents de travail est d'environ 80. À titre de comparaison, celui-ci est plus élevé que dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, traditionnellement considéré comme un secteur à forte sinistralité, et dont l'indice de fréquence s'établit pour 2012 à 68,3. Alors que la courbe des accidents du travail tend néanmoins à baisser, les maladies professionnelles reconnues, principalement des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) des membres supérieurs et du dos, ont augmenté de 37 % depuis 2007.

En 2008, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) a édité la recommandation R437 pour la prévention des risques professionnels dans la collecte des déchets ménagers et assimilés. Cette recommandation s'adresse aussi bien au secteur public que privé et vise à l'amélioration des conditions de travail. La CCB intègre des recommandations issues de ce document, comme sur la prohibition de la collecte bilatérale et les marche-arrières.

Bilan 2018 des jours d'arrêt des agents d'exploitation, liés à des accidents du travail ou pour cause de maladie ordinaire :

³ Indice de fréquence : nombre d'accidents avec arrêt sur l'année pour 1 000 salariés.

	Nb jours d'arrêt	Causes
Maladie ordinaire	378	005-240500439-20191008-D2019_77A-DE Reçu le 11/10/2019 Publié le 11/10/2019
Accident imputable au travail	496	Chutes, lombalgies, entorse, hernies, mal de dos,...
TOTAL	874	/

II. ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1 – PRÉSENTATION DE LA COLLECTE

Afin de faciliter la compréhension des paragraphes suivants, les différentes catégories de déchets comprennent les flux suivants :

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : DMA	Ordures ménagères et assimilées : OMA	Ordures ménagères résiduelles
		Emballages ménagers recyclables
		Verre
		Papier
		Carton
	Déchets occasionnels : DO	Déchets des déchèteries
		Textiles
Encombrants collectés en porte-à-porte		

Ci-dessous, l'intégralité des flux de déchets collectés sur le territoire de la CCB :

Flux de déchets	Mode de collecte	Contenants	Fréquence de collecte
Ordures ménagères	Apport volontaire	Bacs DSE	Basse saison : 1 à 6 passages par semaine Haute saison : 2 à 6 passages par semaine Très haute saison : 3 à 7 passages par semaine
Emballages ménagers recyclables	Apport volontaire	Bacs DSE Colonnes aériennes	1 à 2 passages par semaine
Verre	Apport volontaire	Bacs DSE Colonnes aériennes	1 passage toutes les semaines à toutes les 2 semaines
Papiers	Apport volontaire	DSE Colonnes aériennes	1 passage toutes les 3 semaines

AR Prefecture			
Papiers des administrations	Porte-à-porte	Bacs	Tous les 1 à 2 mois 005-840500439-20191008-D2019_77A-DE Reçu le 11/10/2019 Publié le 11/10/2019
Cartons	Apport volontaire	Colonnes aériennes Bacs (professionnels)	Pour les colonnes : de 3 passages par semaine à 1 passage toutes les 2 semaines Bacs des professionnels : 1 à 2 passages par semaine (Briançon et gros producteurs) et de 1 passage toutes les semaines à 1 passage toutes les 2 semaines en basse saison (Montgenèvre et vallée de la Guisane)
Textiles	Apport volontaire	Bornes	Collecte selon le remplissage des bornes par l'association Fil d'Ariane
Encombrants	Porte-à-porte (sur rdv)	Vrac	2 collectes par an au printemps et à l'automne, assurées par La Ressourcerie La Miraille
Bois, ferrailles, déchets vert, cartons, gravats, déchets spéciaux, pneus, verre, emballages recyclables	Apport volontaire	Déchèterie	Rotation des bennes variable selon la fréquentation

La CCB assure la collecte des OMA principalement par le biais des points d'apport volontaire. Elle assure aussi, pour le compte des entreprises et des administrations, la collecte de ces déchets qui sont de composition similaire à celle des déchets des ménages. Dans ce cas, les professionnels sont soumis à la redevance spéciale pour le financement de ce service (§ III.2.2.2).

Les fréquences de collecte sont variables selon les communes et les périodes (basse, haute et très haute saison). En début et fin de haute et très haute saison, la CCB organise les fréquences de collecte selon les besoins des plus importantes structures d'accueil touristiques du territoire.

Enfin, les déchets occasionnels sont collectés, d'une part, par l'intermédiaire des 5 déchèteries présentes sur le territoire (gravât, bois, ferrailles, encombrants,...), mais aussi, par l'intermédiaire d'associations locales, comme cela est le cas pour les encombrants et les textiles.

L'intégralité de la population est desservie par le service de collecte et de traitement des déchets.

2 - PRÉ-COLLECTE SUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

On entend par pré-collecte l'ensemble des moyens mis à la disposition des usagers pour présenter les ordures ménagères et assimilées à la collecte. Sur le territoire de la CCB, la pré-collecte se compose de bacs, de dispositifs semi-enterrés (DSE) et de colonnes aériennes, positionnés en point de regroupement.

Ci-dessous le détail des contenants de pré-collecte par type :

AR Prefecture		
005-240500439-20191008-D2019_77A-DE		
Reçu le 11/10/2019		
Publié le 11/10/2019		

Flux / Nb de contenants (environ)	B	D SE	A b r i s
Ordures ménagères	7 0 0	2 8 7	X
Emballages ménagers recyclables	3 0 0	2 4 0	X
Verre	0	2 4 5	X
Papier	7 0	2 1 8	X
Carton	1 3 0	3 8	9
TOTAL 2018	1 2 0 0	1 0 7 6	1 0 0
TOTAL 2017	1 3 6 2	9 1 4	9
TOTAL 2016	1 6 0 0	7 4 3	9

Opérations de maintenance et de lavage

Des campagnes de lavage annuelles sont programmées pour tous les contenants de pré-collecte (bacs/colonnes/DSE). A ce titre la CCB dispose d'un marché de prestations de services avec l'entreprise Alpes Assainissement, conclu en 2016 pour une durée maximale de 4 ans.

Chaque année ce marché prévoit a minima le nettoyage de tous les contenants à ordures ménagères, à l'intérieur et à l'extérieur. Les conteneurs des autres flux sont nettoyés en alternance.

La campagne du printemps 2018 a permis le lavage de :

- La totalité des bacs roulants en ordures ménagères,
- La totalité des DSE à ordures ménagères,
- La totalité des DSE d'emballages recyclables.

Aussi, le lavage intermédiaire de l'extérieur des DSE, notamment des couvercles, et des abris est réalisé en fonction des besoins.

AR Prefecture
005-240500439-20191008-D2019_77A-DE
Reçu le 11/10/2019
Publié le 11/10/2019

Le lavage ne concerne pas les contenants des professionnels qui doivent prendre eux-mêmes en charge leur entretien et leur maintenance.

Par ailleurs, le service déchets assure également l'entretien complet de tous les contenants de pré-collecte avec le remplacement de pièces détachées défectueuses.

Nombres de conteneurs détruits par actes d'incivilité ou de négligence

	Nb incendies	Nb de conteneurs brûlés	Montant des préjudices	Nb de plaintes relatifs à la collecte
2014	17	11 D.S.E	22 000 €	12
2015	1	1 D.S.E	700 €	1
2016	1	1 D.S.E	700 €	2
2017	6	6 D.S.E	1 200 €	1
2018	0	/	/	/

La baisse significative du nombre de conteneurs ayant brûlés depuis doit être interprétée avec réserve. Le tableau présente le nombre d'incendies et de conteneurs brûlés dont la CCB a eu connaissance. Il s'avère que le nombre d'incident est apparemment plus élevé mais la CCB n'en a pas connaissance car pour des raisons évidentes de sécurité les pompiers interviennent directement sur les conteneurs sans accord ou information de la CCB.

La plupart des incendies sont essentiellement dus à des dépôts de cendres chaudes dans les DSE. Pour rappel, en 2016 un camion de la CCB a pris feu suite à un chargement d'ordures ménagères comprenant des cendres chaudes, il a été fortement endommagé.

Instructions de permis de construire

Le service de gestion et de valorisation des déchets est consulté par les services de l'urbanisme pour donner des avis concernant la pré-collecte des déchets sur les permis de construire. En 2018, il y a eu 12 avis sur les permis déposés :

Commune	Nombres de permis instruits
Briançon	8
St-Chaffrey	1
Le-Monetier-les-Bains	2
La Grave	1
TOTAL :	12

Avis favorables	10
Avis favorables sous réserve	2
Avis défavorables	0

Les avis défavorables ou favorables avec réserve signifient que les projets de nouvelles constructions déposés ne sont pas satisfaisants en termes de gestion des déchets. Ci-dessous les principales raisons évoquées :

- Absence de point de collecte,
- Dimensionnement insuffisant des conteneurs,

- Point de collecte prévu mais non accessible aux véhicules de collecte.

5 avis ont prescrit l'installation de dispositifs semi-enterrés.

AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019_77A-DE

Reçu le 11/10/2019

Publié le 11/10/2019

3 - OPTIMISATION ET SÉCURISATION DE LA COLLECTE

Cette démarche d'optimisation et de sécurisation initiée dès 2013 se poursuit d'année en année. Ses objectifs restent identiques :

- Maintenir les coûts du service,
- Regrouper les bacs encore en porte-à porte pour créer des points de regroupement,
- Offrir sur un même point de collecte l'ensemble des flux du tri sélectif,
- Améliorer l'intégration paysagère des conteneurs,
- Améliorer les conditions de travail des agents,
- Supprimer les risques professionnels identifiés dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

En 2018, il y a eu 3 réunions publiques permettant de mener à bien des projets important d'optimisation :

- Commune de Briançon :
 - o Serre Paix le 13 octobre 2018,
 - o Vieille ville le 24 mai 2018,
- Commune de Puy-st-André :
 - o Clos du Vas le 25 avril 2018.

Ci-après le détail du déploiement de la pose des DSE mené sur tout le territoire de la CCB en 2018.



Point de collecte en DSE du Roubion (commune de Névache)



			AR Prefecture	
			Détail	
Commune	Localisation			
Saint-Chaffrey 4 points de collecte	Résidence les Mélèzes	-	Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier)	
	Chemin des Vieilles Carines/traverse des Recoudes	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
	4 saisons	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
	Résidence le Tamborel	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
Briançon 13 points de collecte	Haut de la vieille ville	-	Densification avec l'ajout d'un DSE EMR 5000 litres	
	Fontenil	-	Densification avec l'ajout d'un DSE EMR 5000 litres	
	Avenue du Lautaret (extrémité)	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
	Chemin du Barry (partie basse)	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
	Ecole des Artaillauds	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
	Lycée	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
	Chemin de la Tour	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
	Val Chancel	-	Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier)	
	Serre Paix	-	Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier)	
	Avenue du Général de Gaulle	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
	Chemin de Fontchristianne	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
	Altipolis (ZAC Cœur de Ville)	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
Sénioriales (ZAC Cœur de Ville)	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)		
Monétier-les-Bains 1 point de collecte	Col du Lautaret	-	Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier) avec enceinte protection	
La-Salle-les-Alpes 9 points de collecte	Secteur du Frog	-	Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier)	
	Résidence Alpaga	-	Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier)	
	Résidence Chaméant	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
	Résidence Concorde 1	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
	Résidence Concorde 2	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
	Résidence Oratoire	-	Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier)	
	Secteur Prélong	-	Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier)	
	Entrée du Bez (côté Club Med)	-	Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier)	
Club Med (financement par le professionnel)	-	Pose d'un point complet à 8 DSE (OM x 3/EMR x 3/verre x 2)		
Névache 6 points de collecte	Roubion	-	Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier) + colonne carton	
	Croix de Mission	-	Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier) + colonne carton	
	Plampinet	-	Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)	
	Ancienne école	-	Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier) + colonne carton	
	Ville haute	-	Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier) + colonne carton	
	Ecole	-	Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier) + colonne carton	
Puy-St-André 1 point de collecte	Clos du Vas	-	déplacement du DSE seul OM vers le point du cimetière	

Puy-St-Pierre 2 points de collecte	Mairie	- Densification : remplacement du DSE OM de 3000 litres par un DSE de 5000 litres
	Cime	- Pose d'un point de 5 DSE (OM x 2/EMR/verre/papier)
Villard-St-Pancrease 1 point de collecte	Gatchelou	- Pose d'un point de 4 DSE (OM/EMR/verre/papier)

AR Prefecture
 005-840500439-20191008-D2019_77A-DE
 Reçu le 11/10/2019

4 - TONNAGE PAR FLUX DE DÉCHETS

4.1 Ordures ménagères et assimilées

En décembre 2017, suite à la réouverture du Tunnel du Chambon la Communauté de communes de l'Oisans a repris la collecte des communes de La Grave et Villar d'Arène dont les tonnages ont été intégrés aux tonnages suivants. Pour cela, une convention de partenariat entre les 2 établissements a alors été renouvelée.

Ordures ménagères résiduelles

Il s'agit des déchets produits par les ménages qui ne font l'objet d'aucune valorisation. Il est donc important d'éliminer de cette fraction tous les déchets pouvant être valorisés (verre, emballages recyclables, déchets organiques,...).

Année	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018	Evolution 2015/2018
Tonnage t	8 357	8 153	8 007	8 087	+ 1 %	- 3,2 %

Emballages ménagers recyclables

Les emballages ménagers sont triés par matériaux au centre de tri du Beynon à Ventavon (05). Les tonnages inscrits sont ceux sortis du centre de tri et transférés dans les filières de recyclage.

Année	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018	Evolution 2015/2018
Tonnage t	458	478	500	513	+ 2,6 %	+ 12 %

Verre

Le verre est collecté en bacs par la CCB et par le prestataire Alpes Assainissement pour les colonnes et les DSE.

Année	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018	Evolution 2015/2018
Tonnage t	1 013	1 040	1 158	1 180	+ 1,9 %	+ 16,5 %
Collecte verre CCB	198,6	176	114	/	/	/
Collecte verre Veolia	814,7	864,4	1 044	1 180	/	/

L'objectif de supprimer la collecte du verre en bacs en 2018 a été atteint au 1^{er} juillet, elle s'effectue dorénavant en DSE ou en colonnes aériennes. Cette solution technique est préférable pour les conditions de

travail des agents et pour la qualité du verre à valoriser. En 2017 il y avait encore une vingtaine de points en bacs roulants sur tout le territoire.

AR Prefecture
005-240500439-20191008-D2019_77A-DE
Reçu le 11/10/2019
Publié le 11/10/2019

Papiers (journaux/revues/magazines)

En plus de la collecte en point de regroupement, la CCB a mis en place une collecte spécifique en 2013 pour les entreprises et les administrations qui produisent d'importantes quantités de papiers. Cette collecte concerne 40 établissements (collectivités, écoles, centres de soin,...).

Tout comme le verre, le prestataire Alpes Assainissement collecte les colonnes aériennes et les DSE de papier.

Année	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018	Evolution 2015/2017
Tonnage t	444	474	433	440	+ 1,6 %	- 0,9 %
<i>Collecte papiers CCB</i>	21,7	45,1	27,8	24,7	- 11,2 %	+ 13,8 %
<i>Collecte papiers Veolia PAV</i>	422,6	429,3	405	415,3	+ 2,5 %	- 1,7 %

Les forts tonnages de 2016 étaient liés à des déstockages exceptionnels d'archives de la part de certains professionnels. Les tonnages de 2017 sont en augmentation par rapport à 2014 et 2015.

Cartons

Les tonnages ci-dessous concernent uniquement la collecte des points d'apport volontaire et la collecte en porte-à-porte auprès des professionnels du territoire.

Année	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018	Evolution 2015/2018
Tonnage t	384	439	456	475	+ 4,2 %	+ 23,7 %

4.2 Déchets occasionnels

Déchets des déchèteries

Ci-dessous l'inventaire des flux de déchets collectés en déchèterie :

Types de déchets	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018
Fer / métaux	422	418	433	388	465
Gravats bennes	1 619	1 188	1 087	1 204	1 183
Gravats ISDI	758	998	1 382	1 162	1 759
Bois	947	940	915	801	943
Cartons apportés en déchetterie	158	157	152	160	162
Pneus (collectés par Alpes Assainissement et par Alliapur)	30	29	25	53	46
Déchets ménagers spéciaux (SPUR/EcoDDS/Piles/Batteries)	27	32	28	43	42
Placoplatre	50	26	13	23	44

		AR Prefecture			
Déchets verts	1 072	1 090	1 128	957	972
Encombrants	1 388	1 353	1 404	1 212	1 415
Eco-Mobilier	/		68	380	520
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	239	261	257	246	265
Huile de vidange	22	12	11	11	9
Néons et ampoules	0,47	0,75	0,62	1,26	2,6
Nesspresso	/	0,27	1,00	1,49	1,32
Cartouches, toners	/	0,38	0,56	0,57	0,53
Skis	/	/	18	16	9,7
Films plastiques et polystyrène*	/	/	239	429	171
Goudron	/	/	/	/	13
TOTAL	6 732	6 505	6 923	6 658	7 853

* donnée en m³, n'est pas comptabilisée dans le tonnage total

La CCB travaille également avec des partenaires locaux lui permettant de détourner des déchets en déchèterie. Les quantités concernées ne sont pas indiquées car non significatives ou exprimées dans des unités qu'il est difficile de transformer en tonnage :

- Ateliers cycloniques : récupération de vélos hors d'usage qui sont réparés et revendus,
- Centre de Coordination : récupération de bois permettant aux stagiaires de créer divers objets,
- Bouchons d'Amour : récupération des bouchons en plastique des bouteilles revendus à des plasturgistes pour financer du matériel pour les personnes handicapés et des opérations humanitaires ponctuelles,
- Association les Aittes : récupération d'anciens objets militaires (vêtements, matériel divers...) pour la promotion et la conservation du patrimoine militaire issu de l'ouvrage Maginot par l'organisation d'expositions.



Exemples d'objets en bois confectionnés par le Centre de Coordination dans le cadre de la convention de partenariat avec la CCB

Textiles, linge et chaussures (collectés par l'association le Fil d'Ariane)

AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019_77A-DE

Publié le 11/10/2019
Evolution 2017/2018 Evolution 2015/2018

Année	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018	Evolution 2015/2018
Tonnage t	113	120	121,5	135	+ 11,1 %	+ 36,9 %

12 points d'apport volontaire sont présents sur le territoire communautaire :

- Déchèterie de Clos Jouffrey,
- Déchèterie de Fonchristiane,
- Déchèterie de la Guisane,
- Déchèterie de la Clarée,
- Rue des Fontainiers (Zone commerciale Sud) à Briançon (3 bornes),
- Champ de Mars à Briançon,
- Rue de la Soie à Briançon,
- Zone de la Tour à Villard-St-Pancrace,
- Rond-point de la Gérard à Briançon (2 bornes).

Encombrants (collectés par La Ressourcie La Miraille)

La CCB organise 2 collectes annuelles d'encombrants en porte-à-porte, au printemps et à l'automne. Suite à une consultation d'entreprises, cette prestation est assurée par la Ressourcerie La Miraille qui est un acteur local de l'économie sociale et solidaire.

Grâce à ce service une partie des déchets a pu être directement réemployée et revendue dans le magasin de la ressourcerie.

	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018	Evolution 2015/2018
Tonnages collectés	15,1	10,4	8,7	17,1	+ 96,6 %	+ 13,2 %
Tonnages réemployés	4	3,4	1,9	1,6	- 15,8 %	- 60%
Tonnages valorisés (réemploi + recyclage)	4,7	7,2	7,2	12,3	+ 70,8 %	+ 161,7 %
Tonnages non valorisés	10,4	5,67	1,5	3,2	+ 113 %	- 69,2 %
Taux de réemploi (revente magasin ressourcerie)	26,5 %	32,7 %	21,8 %	9,4 %	/	/
Taux de valorisation (réemploi + recyclage)	31,1 %	69,2 %	83,1 %	71,9 %	/	/

5 - SYNTHÈSE DES COLLECTES

AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019_77A-DE

Reçu le 11/10/2019

Publié le 11/10/2019

Déchets	Tonnages 2012	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Tonnages 2018
Ordures ménagères	10 461	9 940	8 576	8 357	8 153	8 007	8 087
Emballages ménagers recyclables	407	429	461	458	478	500	513
Verre	1 074	952	1 001	1 013	1 040	1 158	1 180
Papier	460	493	439	444	474	433	440
Carton (collecte)	/	495,2	382,8	384	439	459	475
Total OMA	12 402	12 309	10 860	10 656	10 584	10 557	10 695
Déchèteries	ND	ND	6 732	6 505	6 923	6 658	7 853
Textiles	/	/	99	113	120	122	135
Encombrants porte-à-porte	/	/	25	15	10	9	18
Total DO	/	/	6 856	6 633	7 053	6 789	8 006
Total DMA	12 402	12 309	17 716	17 289	17 637	17 346	18 701

Déchets	Evolution 2017/2018	Evolution 2015/2018
Ordures ménagères	+ 1 %	- 3,2 %
Emballages ménagers recyclables	+ 2,6 %	+ 12 %
Verre	+ 1,9 %	+ 16,5 %
Papier	+ 1,6 %	- 0,9 %
Carton (collecte)	+ 3,5 %	+ 23,7 %
Total OMA	+ 1,3 %	+ 0,4 %
Déchèteries	+ 17,9 %	+ 20,7 %
Textiles	+ 10,7 %	+ 19,5 %
Encombrants	+ 100 %	+ 20 %
Total DO	+ 17,9 %	+ 20,7 %
Total DMA	+ 7,8 %	+ 8,2 %

Les tonnages accusent une légère augmentation en 2018 sur l'ensemble des flux. Cette augmentation est maîtrisée puisque au global elle représente + 1,4% entre 2017 et 2018. Depuis 2009, où les tonnages d'ordures ménagères étaient de 12 148 tonnes, c'est la première année où ils sont en augmentation, bien qu'entre 2009 et 2018 ils soient en baisse de plus de 30%.

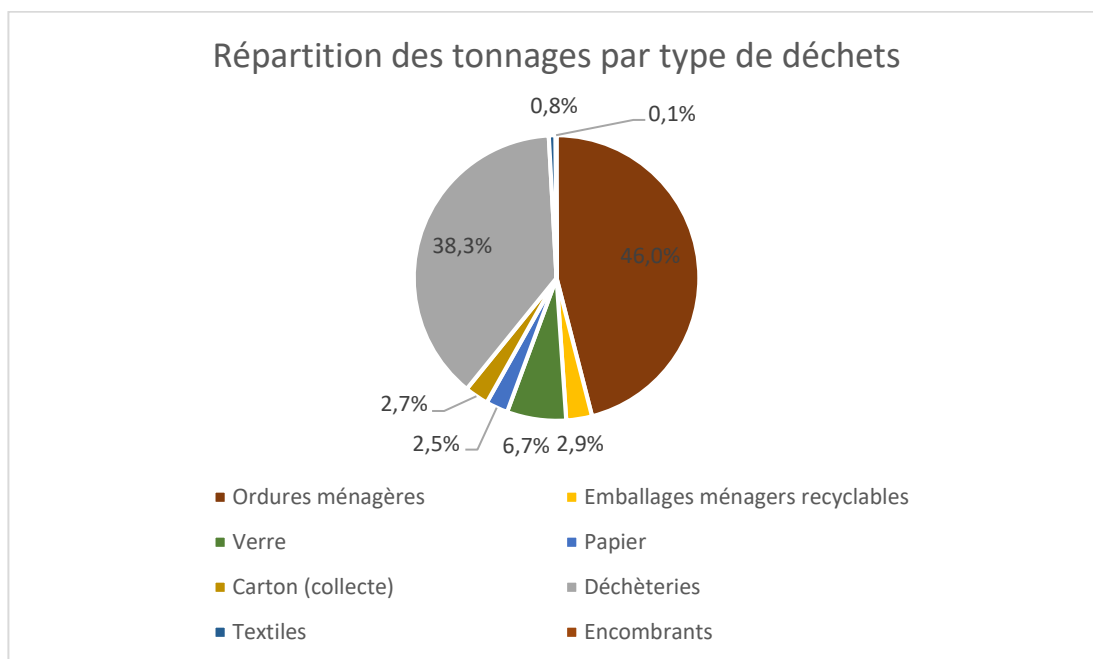
Cette tendance, à la légère hausse, s'explique par une augmentation de l'utilisation du service (population permanente et touristique) étant donné son homogénéité et l'absence de transfert d'un flux vers un autre. Elle peut peut-être également s'expliquer par une plus grande visibilité de la CCB traduisant une meilleure

connaissance des services par les usagers (collecte encombrants, textile, ...) et un plus grand intérêt pour le tri sélectif.

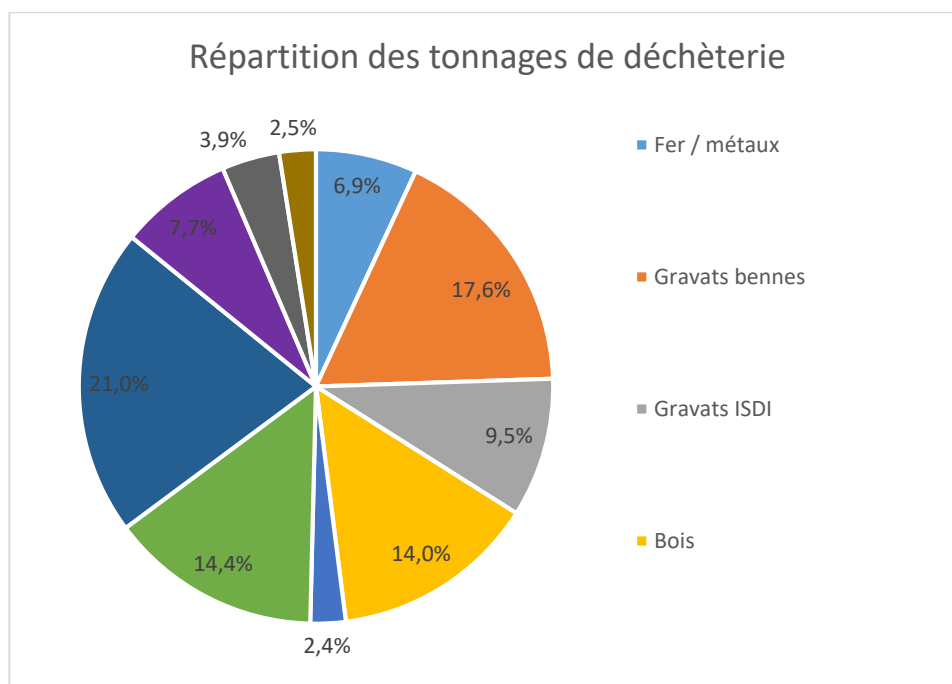
AR Prefecture
 005-240500439-20191008-D2019_77A-DE
 Reçu le 11/10/2019
 Publié le 11/10/2019

Au total, la production totale des OMA collectés par la CCB et par ses partenaires a augmenté de 1,3 % entre 2017 et 2018. Les efforts en termes de réduction des déchets doivent se poursuivre pour réinverser la tendance et retrouver une baisse des tonnages.

Ci-après la répartition des tonnages tout flux confondus :



Concernant les déchèteries, les tonnages augmentent de manière significative entre 2017 et 2018 avec 18 %. Ces résultats sont certainement liés à l'accroissement de l'activité économique. Les apports de gravats à l'ISDI enregistrent l'augmentation la plus importante en poids avec + 51 % (passage de 1 162 t en 2017 à 1 759 t en 2018). Par ailleurs d'autres flux enregistrent une forte augmentation : plaques de plâtre + 91%, bois + 18%, encombrants + 17%,...



6 - MODES DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

Le tableau ci-dessous présente de manière exhaustive les filières de traitement de chaque flux, ainsi que le lieu de l'exutoire :

Désignation	Réemploi		Recyclage matière		Valorisation		Stockage traitement	
	Taux	Mode/Exutoire	Taux	Mode/Exutoire	Taux	Mode/Exutoire	Taux	Mode/Exutoire
Ordures ménagères							100%	ISDND , Alpes Assainissement, Ventavon (05) L'ISDND est exploitée par arrêté préfectoral n°2002-361-3 modifié du 27 décembre 2002, pour une durée de 19 ans. Ce site est certifié ISO 14 001.
Emballages ménagers recyclables			100%	Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05) Le centre de tri est exploité par arrêté préfectoral n°2002-361-3 modifié du 27 décembre 2002. Ce site est certifié ISO 14 001.				
Verre			100%	Verrerie OI Vergèze (30)				
Papiers			100%	Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05) Tri, conditionnement et recyclage				
Cartons			100%	Centre de tri, Alpes Assainissement, Ventavon (05) Tri, conditionnement et recyclage				

Textiles			93%	Association Les Fils d'Ariane (05) Revente de vêtements en boutiques et revente d'objets de second choix (effilochage-chiffonnage)			7%	Encombrant déchèterie
Bois			100%	Recyclage matière (panneau) par SAIB SPA, Caorso (Italie)				
Ferraille			100%	Recyclage matière par des repreneurs locaux : Lelievre (La Roche de Rame) et Briançon Récupération (Briançon)				
Plaques de plâtre	0%	-	>90%	Siniat - Carpentras	<10%	Brulage résidus de fibreux intégrés au process de recyclage - Siniat - Carpentras	0%	-
Encombrants déchèteries	0%	-	0%	-	0%	-	100%	ISDND, Alpes Assainissement, Ventavon (05)
Encombrants porte-à-porte	22%	Revente magasin La Miraille	61%	Recyclage matière dans les filières de traitement adaptées			17%	Encombrant déchèterie
Gravats déchèterie	0%	-	0%	-	0%	-	100%	ISDI Clos Jouffrey - St Chaffrey

Pneus	15%	Réutilisation - rechapage - réemploi France, Italie, Espagne, Portugal Pays de l'Est Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest Madagascar Amérique du Sud (Paraguay, Caraïbes) Amérique du Nord (Floride)	41%	Granulat et poudrette Cimenterie matière non organique recyclage carbone et fer géotechnie et Pneusol	44%	Incinération /cimenterie	0%	-
Cartouches	37%	Mise sur le marché marques génériques	55%	matières premières secondaires	7%	Valorisation énergétique	0%	-
Skis	0%	-	20%	Métaux - CMR recyclage - La Brillanne	80%	Plastiques, résines et fibres - CMR recyclage - La Brillanne		-
Nespresso	0%	-	10%	Recyclage aluminium - centre de préparation : Sita Jas de Rhodes - Les pennes Mirabeau	90%	Pyrolyse marc de café centre de préparation : Sita Jas de Rhodes - Les pennes Mirabeau	0%	
Piles (Corepile)	0%	-	77%	33% alliages de nickel - fer - Acier, 26% alliages de zinc et dérivés, 18 % plomb, cobalt et autres métaux	0%	-	23%	Manganèse, graphite, plastiques, papiers et résidus
Batteries	0%	-	100%	Guy Dauphin Environnement - La Vurne (près de Montpellier)	0%	-		-
Huile vidange	0%	-	75%	Regénération - Usine Osilub à Gonfreville-l'Orcher	25%	Incinération avec valorisation énergétique		-
Ampoules/Néons	0%	-	90%	Artemise - Vulaine (10) Indaver - Doel Beveren (Belgique) Lumiver - Seclin (59) Relight - Rho (Italia)	0%	-	10%	Traitement mercure et autres résidus toxiques Artemise - Vulaine (10) Indaver - Doel Beveren (Belgique) Lumiver - Seclin (59) Relight - Rho (Italia)

Déchets verts			100%	Broyage puis compostage : Broyage sur la plateforme de Fontchristiane (installation CCB) Compostage sur la plateforme sur Manosque (04)				
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques			80%	Valorisation matière et traitement des matières toxiques et polluantes : Gros électroménagers hors-froid : PRAXY EPUR MEDITERRANEE, Gignac-la-Nerthe (13) Gros électroménager froid : PURFER FRICOM, Marignane (13) Écrans : ENVIE SUD EST, Villeurbanne (69) Écrans plats : VEOLIA TRIADE, St-Sylvain-d'Anjou (49) Petits appareils en mélange : VEOLIA TRIADE, Rousset (13)	20%	Incinération avec valorisation énergétique		
Mobilier (Ecomobilier)			20%	Recyclage matière Centre de traitement (13)	80%	Constitution de CSR Centre de traitement (13)		
Déchets Dangereux					100%	Incinération avec valorisation énergétique, sites spécifiques (84)		

Les données de ce tableau sont issues des rapports annuels fournis par les prestataires ou de leur site internet.

7 - REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019_77A-DE

Recueil le 11/10/2019

Publié le 11/10/2019

7.1 Composition et refus de tri des emballages ménagers recyclables

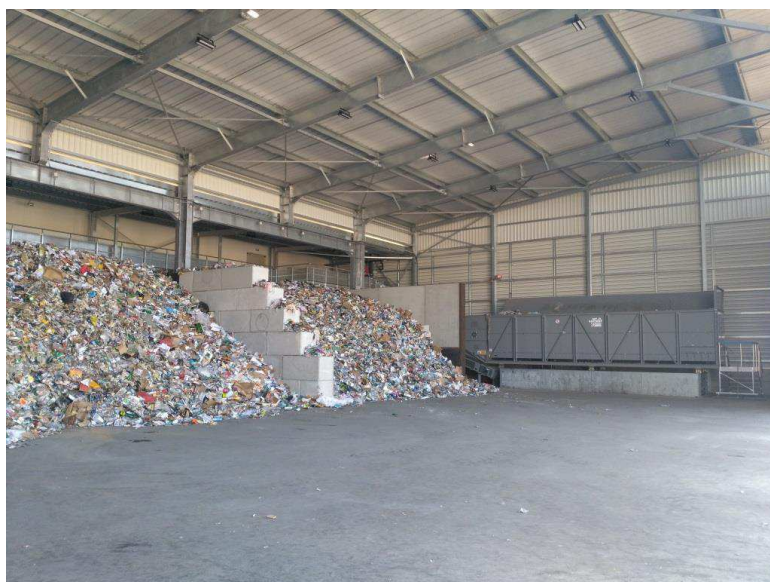
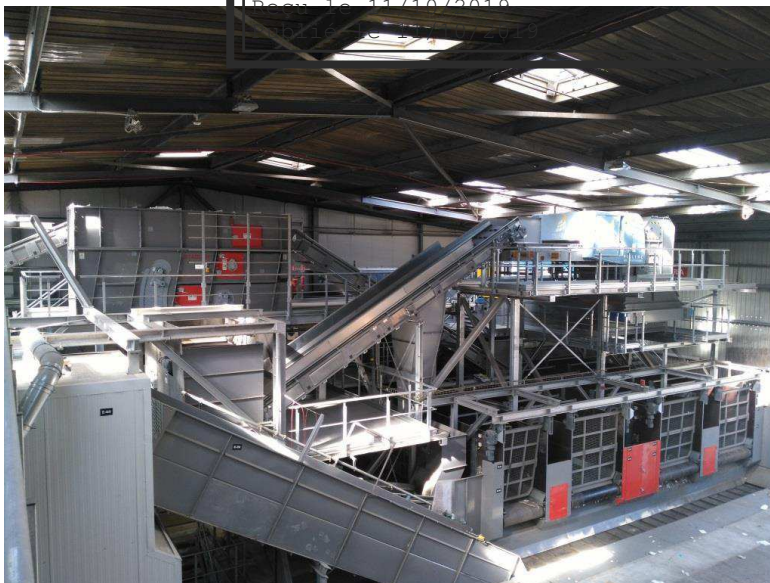
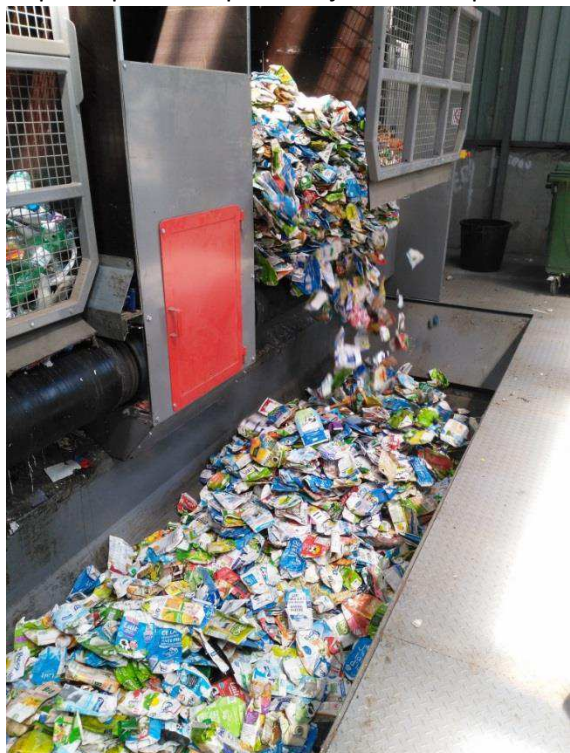
Ci-dessous, la composition des matériaux valorisés issus des EMI

TYPES D'EMBALLAGES	TONNAGES VALORISÉS			
	2015	2016	2017	2018
PET CLAIR Bouteilles en plastique transparentes	42	36	48	13
PET FONCE Bouteilles en plastique transparentes colorées	16,7	22	22,1	6
PEHD Bouteilles en plastique opaques type bouteilles de lait	29,5	41,2	44,1	3,8
Plastiques rigides en mélange* Bouteilles, barquettes, pots				97,1
Films plastiques*				5,7
ELA Briques alimentaires	20,3	26	24,4	9,5
CARTONNETTE Carton fin des emballages alimentaires	157,8	180,5	186,6	33,4
PCM à trier* Papier et carton en mélange				116,4
Petit alu* Petits objets en aluminium				0
ALUMINIUM Canettes, bombes aérosols et boîtes de conserve	4	4	5,6	5,2
ACIER Canettes et boîtes de conserve	38,7	38,8	49	46,6
REFUS Indésirables dans les emballages	96,3	104,2	117,1	119
TOTAL Tonnages valorisés	291,5	348,6	379,8	372,4
TOTAL Tonnages collectés	452	478	500	508
% REFUS	28,1 %	29 %	29,5 %	18,8 %

Depuis novembre 2018, le centre de tri en charge des emballages recyclables de la CCB n'est plus celui du Beynon dans le sud du département des Hautes-Alpes. Veolia, propriétaire de l'installation, a modernisé l'ancien centre de tri de Manosque pour qu'il puisse être conforme au projet d'extension des consignes de tri. Ainsi, grâce à cette opération, les tonnages d'emballages sont désormais adressés dans ce nouveau centre

et permet au territoire du Briançonnais de bénéficier des nouvelles consignes de tri : tous les emballages en plastique et les petits objets métalliques sont maintenant triés.

AR Prefecture
005-240500439-20191008-D2019_77A-DE
Reçu le 11/10/2019



Centre de tri de Manosque

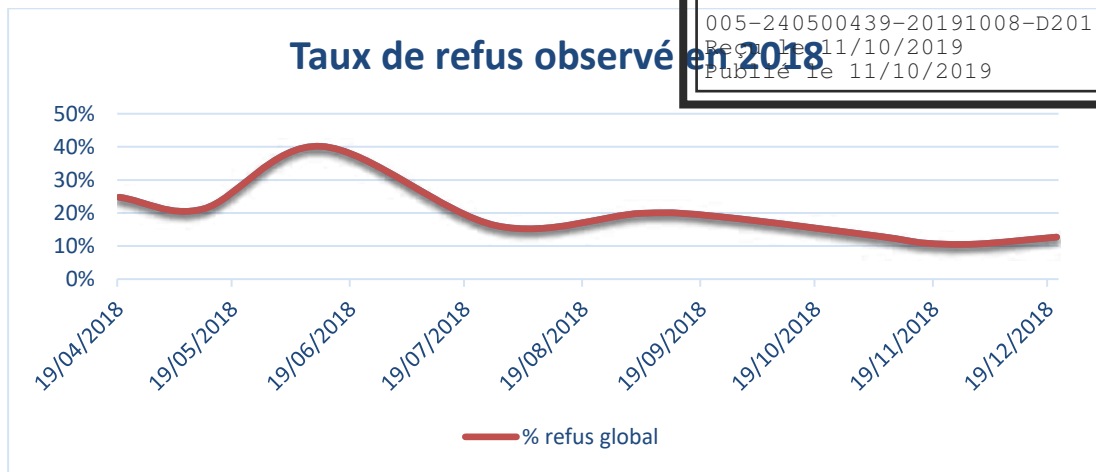
Les refus

Les refus de tri résultent des erreurs de tri réalisées par les habitants. Ils représentent des surcoûts importants pour les collectivités car ils font obligatoirement l'objet d'un traitement à la sortie du centre de tri. Ils sont donc doublement facturés, d'une part pour leur passage au centre de tri et d'autre part pour leur traitement final (enfouissement, valorisation autre,...).

Pour la CCB, les caractérisations⁴ des emballages recyclables fixent le **taux de refus moyen à 18,8 % en 2018, contre 29,5 % en 2017**. Les refus sont en diminution mais ce phénomène est lié au passage à l'Extension des Consignes de Tri (ECT). En effet, tous les plastiques se trient dorénavant (barquettes, pots, films) or cela n'était pas le cas pour l'année 2017. Il est donc difficile de comparer les taux de refus de 2017 et 2018. Néanmoins, il est à noter qu'un effort doit être réalisé sur le verre qui peut représenter plus de 30 % des refus. Le verre dans les emballages est pénalisant dans la mesure où il génère des frais de tri et d'enfouissement (car non valorisé de par le process du centre de tri). Trié dans le contenant dédié, le verre est 100% recyclé et revendu aux verreries, ce qui permet de réduire son coût de collecte.

⁴ La caractérisation des déchets consiste à déterminer de manière précise la composition d'un gisement de déchets donné à partir d'un échantillon.

Taux de refus observé en 2018



Les refus traduisent un enjeu économique fort, il est donc important de poursuivre les actions de communication pour que les usagers orientent les déchets recyclables vers les bonnes filières (verre, papier, encombrants,...).

En 2018, la CCB a mis à jour les autocollants de pré-collecte (ECT) sur les conteneurs.



Visuel de l'autocollant des EMR avec l'ECT mis en place au 4^{ème} trimestre 2018

7.2 Ratios de performance des OMA

Le ratio de production de déchets est un indicateur permettant de ramener la quantité de déchets au nombre d'habitant, il s'exprime en kg/hab/an.

Les ratios de la CCB sont calculés sur 2 bases :

- La population DGF, car le territoire est situé en zone touristique donc sa population effective est supérieure à la population permanente. Les résidences secondaires sont comptabilisées.
- La population permanente Insee, car elle est le standard de référence pour toutes les collectivités.

Concernant les ordures ménagères le meilleur ratio est le plus bas, alors que pour les collectes sélectives le raisonnement est à l'inverse.

AR Prefecture
005-240500439-20191008-D2019_77A-DE
Reçu le 11/10/2019
Publié le 11/10/2019

Ci-dessous les ratios de la CCB en comparaison avec des ratios de référence :

Comparaison pop INSEE								
Ratio kg/an/hab	CCB 2015	CCB 2016	CCB 2017	CCB 2018	Hautes-Alpes 2016	PACA 2016	Auvergne Rhône Alpes 2016	France 2015
OM	402	381	369	374	317	381	233	263
EMR + papiers	43	44	43	44	53	35	83	47
Verre	49	49	53	55	41	22		29

Comparaison pop DGF							
Ratio kg/an/hab	CCB 2015	CCB 2016	CCB 2017	CCB 2018	Hautes-Alpes 2013	Auvergne RA 2016	Savoie 2014
OM	233	227	220	220	242	217	232
EMR + papiers	25	26	26	26	29	77	33
Verre	28	29	32	32	27		36

Ces 2 tableaux basés sur la production des déchets par habitant et par an, mettent en évidence que :

- Les ratios en population DGF sont identiques alors que les ratios en population INSEE sont en légère hausse, cette tendance est logiquement corrélée à la légère hausse de la production de déchets de cette année,
- Sur la base de la population INSEE la production d'OM de la CCB est supérieure aux références (en dehors de la région PACA), néanmoins, cette tendance s'inverse sur la base de la population DGF,
- Les ratios d'emballages et de papier sont moins performants pour les populations INSEE et DGF (hors région PACA), alors que pour le verre les ratios de la CCB sont satisfaisant,
- Les ratios de verre (INSEE/DGF) de la CCB sont performants.

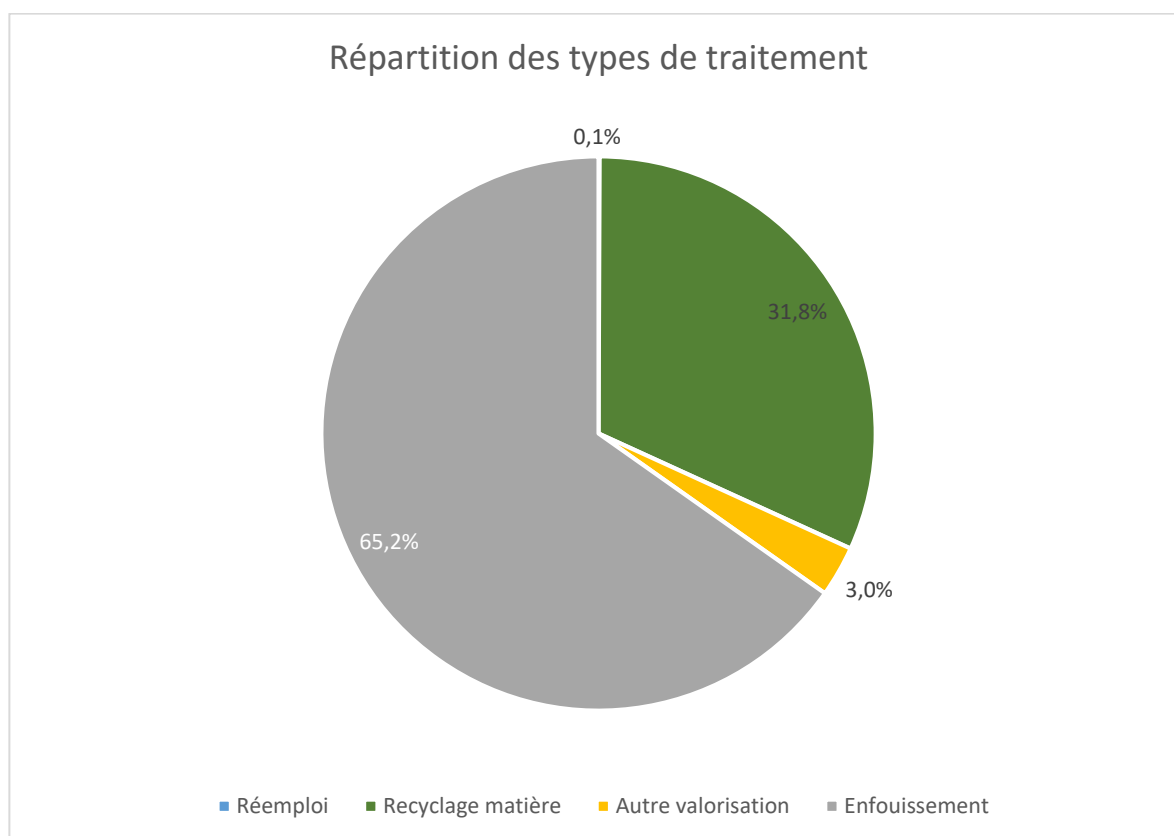
Ainsi, malgré les résultats encourageants, il reste encore une marge de progrès importante pour diminuer le ratio d'OM et d'augmenter ceux des collectes sélectives.

7.3 Taux global de valorisation

AR Prefecture
005-240500439-20191008-D2019_77A-DE
Reçu le 11/10/2019
Permis de décharge

Les filières de traitement en place sur le territoire de la CCB permettent d'atteindre un taux global de valorisation (réemploi, recyclage matière et autre valorisation) de 32%. Le traitement par enfouissement est important car il concerne les flux dont les quantités sont les plus importantes (ordures ménagères et gravats).

Type	Réemploi	Recyclage matière	Autre valorisation	Enfouissement
Tonnage	11	5521	516	11338
%	0,1%	31,8%	3%	65,2%



8 - DONNEES LIÉES AUX VÉHICULES DE COLLECTE

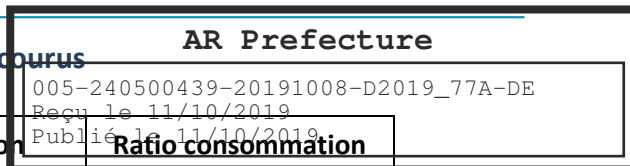
8.1 Suivi des sinistres et gestion des dossiers avec les assurances

En 2018, il y a eu 16 accidents, contre 15 en 2016, impliquant les véhicules de collecte, dont :

- 3 où la responsabilité de la CCB n'a pas été engagée,
- 13 où la responsabilité de la collectivité a été engagée avec :
 - o 1 accident (glissade),
 - o 1 bris de machine (vérin),
 - o 10 accrochages,
 - o 2 mauvaises manipulations de la grue,
 - o 1 acte de malveillance (bac roulant poussé dans une pente qui a fini sa course dans un véhicule).

La plupart sont des accrochages sans grandes conséquences.

7.2 Suivi de la consommation de carburant et des km parcourus



	Km parcourus	Consommation carburant	Ratio consommation l de gazole / 100 km
2014	110 656 km	77 230 litres	70 l/100
2015	139 635 km	82 429 litres	59 l/100
2016	139 891 km	85 842 litres	61,5 l/100
2017	132 937 km	83 049 litres	62,5 l/100
2018	116 829 km	81 251 litres	69,5 l/100

La Communauté de communes de l’Oisans a repris la collecte des communes de La Grave et Villar d’Arène en 2018, ce qui explique la baisse de kilomètres de 12% entre 2017 et 2018. Par ailleurs, le travail d’optimisation des tournées engagé explique également cette diminution de km, tout comme la consommation des véhicules qui augmente car les véhicules consomment plus à cause de leur chargement plus important.

9 - DÉCHÈTERIES

Le territoire comprend 5 déchèteries :

Commune	Déchèterie
Briançon	Fonchristiane
Val-des-Près	La Clarée
Villar d’Arène	Haute-Romanche
Le Monétier-les-Bains	La Guisane
Saint Chaffrey	Clot Jouffrey

9.1 Horaires et Fréquentations

Les horaires d’ouvertures des déchèteries sont organisés selon 2 rythmes, printemps-été et automne-hiver :

Du 1 ^{er} octobre 30 avril		
Nom	Horaires	Amplitude horaire hebdo
Fontchristiane	Du lundi au vendredi : 9h00/12h00 - 13h30/17h00	38 h
	Samedi : 09h30/12h00 - 14h00/17h00	
Clot Jouffrey	Du lundi au vendredi : 9h30/12h30 - 14h00/17h00	35 h
	Samedi : 10h00/12h00 - 13h30/16h30	
Clarée	Lundi : 9h00/12h00	9 h
	Mercredi et samedi : 13h30/16h30	
Guisane	Lundi : 13h30/17h00	30,5 h
	Du mardi au vendredi : 10h00/12h00 - 13h30/17h00	
	Samedi : 10h00/12h00 - 13h30/16h30	
Haute-Romanche	Mercredi et samedi : 13h30/16h30	6 h

Du 2 mai au 30 septembre		AR Prefecture	
Nom	Horaires	Amplitude horaire	hebdo
Fontchristiane	Du lundi au vendredi : 8h30/12h00 - 13h30/18h00	Reçu le 11/10/2018 Publié le 11/10/2019	48 h
	Samedi : 09h30/12h00 - 14h00/17h00		
Clot Jouffrey	Du lundi au vendredi : 9h00/12h30 - 14h00/17h30		40 h
	Samedi : 10h00/12h00 - 13h30/16h30		
Clarée	Lundi : 9h00/12h00		9 h
	Mercredi et samedi : 13h30/16h30		
Guisane	Lundi : 13h30/17h30		32,5 h
	Du mardi au vendredi : 10h00/12h00 - 13h30/17h30		
	Samedi : 10h00/12h00 - 13h30/16h30		
Haute-Romanche	Mercredi et samedi : 13h30/16h30		6 h

Fréquentation

La fréquentation des particuliers et des professionnels est exprimée en nombre moyen d'usagers à l'heure :

	Fontchristiane	Clot Jouffrey	Guisane	La Clarée	Hte Romanche
2015	12,9	12,5	9,2	10,3	4,4
2016	12	12,3	8,8	11	4,4
2017	10,8	10,2	7,3	8,5	5,9
2018	11,3	8,6	6,4	10	7,1

La fréquentation est en légère hausse entre 2017 et 2018, à l'exception des déchèteries de Clot Jouffrey et de la Guisane qui enregistrent une diminution des passages.

9.2 Répartition des tonnages par déchèterie

	2015	2016	2017	2018
Fonchristiane	46,3%	44,2%	46,6%	34,5 %
Clot Jouffrey	29,3%	32,3%	30,7%	46,5 %
La Guisane	14,4%	12,9%	12,7%	9,6 %
La Clarée	6,2%	6,6%	6,0%	5,6 %
Hte Romanche	3,8%	4,1%	3,9%	3,9 %

La tendance est stable concernant la répartition des tonnages par déchèterie : les 2 déchèteries les plus utilisées du territoire sont celles de Fonchristiane et celle de Clot Jouffrey.

Cette répartition ne prend pas en compte les tonnages spécifiquement collectés sur 1 seul site (gravats ISDI, skis,...).

9.3 Répartition des tonnages entre particuliers et professionnels

	Professionnel		Particulier		TOTAL 2018
	Tonnages	Pourcentage	Tonnages	Pourcentage	
Encombrants	189,6	3%	1 225,6	18%	1 415
Bois	115,7	2%	827,7	12%	943

			AR Prefecture		
Ferraille	27,1	0%	437,9	6%	465
Déchets verts	119,3	2%	852,8	12%	972
Cartons	26,1	0%	135,9	2%	162
Gravats bennes	58,1	1%	1 125	16%	1 183
Gravats ISDI	639,6	9%	1 119,9	16%	1 759,4
Placoplatre	22,5	0,3%	21,6	0,3%	44
	1 198	/	5 746	/	6 943

Cette répartition prend en compte les flux principaux collectés en benne. Elle ne prend pas en compte les flux collectés en petits contenant (skis, capsules de café, déchets dangereux,...) ou les flux collectés spécifiquement pour l'une des catégories (filières Eco-Mobilier, pneus proposées pour les particuliers uniquement,...).

	2015	2016	2017	2018
Apports professionnels	12 %	9%	13 %	16 %
Apports particuliers	88 %	91%	87 %	84 %

9.4 Sécurisation des déchèteries

Afin de se conformer à la norme NFP 01-12, la déchèterie de Fontchristiane a été équipée en 2018 de nouveaux systèmes positionnés sur les quais de déchargement (protection frontale, seules des protections latérales existent actuellement).

Les systèmes installés sont de nature à proposer un maximum d'ergonomie afin de préserver les pratiques de vidage dans les meilleures conditions de sécurité et comprenant une maintenance minimale, ils sont de 3 types différents :

- Système de trémie avec vidage mécanique pour les gravats,
- Système de portail coulissant pour les déchets verts,
- Système de tablettes basculantes pour les autres flux.





AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019_77A-DE
 Reçu le 11/10/2019
 Publié le 11/10/2019

Système de sécurisation des hauts de quai - Déchèterie de Fonchristiane

10 - ACTIONS DE PRÉVENTION

Le 4 avril 2016 la CCB a signé une convention de partenariat triennale avec l'ADEME pour élaborer un programme d'actions dans le cadre du projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Cette convention octroie à la CCB une subvention de 147 000 € lui permettant de financer des actions visant la réduction des déchets.

Les axes forts de ce programme sont : le compostage, la sensibilisation de tous les publics, le réemploi et la communication.

10.1 Interventions au sein des écoles

La CCB sensibilise les enfants du territoire à la thématique des déchets depuis de nombreuses années, en proposant des animations scolaires et péri scolaires. Grâce aux subventions octroyées, les animations scolaires sont assurées par un prestataire depuis l'année scolaire 2016/2017. Les animations péri scolaires sont quant à elle assurées par l'agent en charge de la sensibilisation sur demande.

Interventions scolaires

Les interventions scolaires, très variées, sont assurées par un prestataire (Terre d'Eden). Les enseignants ont le choix parmi 14 interventions différentes qui gravitent autour de la réduction des déchets, du gaspillage alimentaire et du compostage des bio-déchets. Par exemple, les écoles peuvent travailler sur la confection d'outils de communication, créer un jardin pédagogique et un composteur, ou encore, créer des objets à partir de matériaux récupérés.

Bilan

- Année scolaire 2017/2018 : 23 interventions soit 483 élèves sensibilisés,

Détail année 2017/2018 :

Etablissement	Effectif/classe	Date
Villard-St-Pancrace	22 CP/CE ₁ 31 CM ₁ /CM ₂	Décembre
Monétier-les-Bains	25 CE ₁ /CE ₂	Octobre

AR Prefecture		
	23 CE ₂ /CM ₁	
Névache	23 CE ₁ /CE ₂ 23 CE ₁ /CE ₂	005-24000191008-D2019_77A-DE Reçu le 11/10/2019 Publié le 11/10/2019
Briançon mi-chaussée	23 CM ₂ 24 CM ₂	Novembre Mars
Briançon Joseph Chabas	17 CM ₁ 18 CM ₂	Mars
St Chaffrey	18 petite section/moyenne section 18 moyenne/gde section	Décembre
Puy-St-Pierre	19 petite/gde section 18 CP/CE ₁ 16 CE ₂ /CM ₁	Novembre
Val-des-Près	18 CP/CE ₁ 16 CM ₁ /CM ₂	Janvier
Briançon Carlhian Rippert	25 CP 25 CP	Novembre
Forville	18 Moyenne/gde section	Décembre
La Salle-les-Alpes	20 Gde section/CP 20 CM ₁ /CM ₂	Mars
Saint-Blaise	23 CP/CE ₁	Février

Projet

A l'unanimité, les fiches d'évaluation remplies par les enseignants sont positives. Elles traduisent la qualité de la prestation, autant sur le contenu des animations que sur la pédagogie de l'animateur.

Interventions péri-scolaires

L'agent en charge de la sensibilisation (ambassadeur du tri) réalise auprès des scolaires des interventions ayant pour objectif de sensibiliser les scolaires à la production de déchets, au tri sélectif mais également à la réduction.

Bilan des interventions péri scolaires

13 interventions en CM1/CM2 soit 161 élèves sensibilisés sur le tri et la réduction des déchets :

Etablissement	Classe/effectif	Date
Ecole Joseph Chabas	105 enfants	Janvier Février
Ecole mi-chaussée	26 enfants	Mars
Pont de Cervières	30 enfants	Mai

En 2018 le service déchets a également assuré d'autres interventions :

Etablissement	Classe/effectif	Date
Collège des Garcins	100 enfants	Mai
Stand avec l'ESF	40 enfants	Juin
Centre aéré de La-Salle-les-Alpes	12 enfants	Août

10.2 Interventions en milieu professionnel

L'ambassadeur du tri intervient également en milieu professionnel sur demande pour former les équipes au tri. Il conseille également sur les actions de réduction qui sont des leviers pour diminuer la redevance spéciale des professionnels.

Bilan 2018

Nb d'interventions	Public sensibilisé	Entreprises
10	160	Centre de coordination, GRETA, Fondation Edith Seltzer et hôpital

10.3 Interventions auprès du grand public

En 2018, le service a tenu des stands de sensibilisation du grand public lors des marchés mais aussi lors de grandes manifestations ayant trait à l'environnement.

Marchés

10 permanences sur les marchés de Briançon ont été faites à l'été 2018 et au moment du passage à l'extension des consignes de tri en novembre et 570 personnes ont été sensibilisées.



Stands sur le marché de Briançon, SEDD 2018

Objectif des interventions

- Communiquer sur les résultats du service (coûts/tonnages),
- Expliquer le tri à l'aide des caissettes (déchets triés/refus de tri),
- Expliquer la prévention à l'aide du « kit prévention » et des brochures de l'ADEME,
- Distribuer des supports de communication (mémo-tri, sacs de pré-collecte et stop pub),
- Exposer des composteurs pour susciter des réservations.

Évènements nationaux

SEDD du 30 mai au 5 juin 2018 - 3 actions et 105 personnes sensibilisées

- 1 stand de sensibilisation sur le marché en partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux, le mercredi 30 mai,
- 1 atelier compostage et jardinage « Recycler vos déchets pour jardiner malin », le samedi 2 juin au jardin du Gouverneur (cité Vauban) en partenariat avec la Ville de Briançon et le CPIE,
- 1 stand de sensibilisation au réemploi avec vente et réparation de vélo, le dimanche 3 juin en partenariat avec l'association Atelier Cyclonique.



Animation au Jardin du Gouverneur, SEDD 2018

SERD du 17 au 25 novembre 2018 - 3 actions et 220 personnes sensibilisées

- Stand de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets avec un focus sur l'extension des consignes de tri en présence d'une déambulation théâtrale en parallèle (crieur public), dimanche 25 novembre,
- Visite du quai de transfert des ordures ménagères avec une caractérisation pédagogique d'une benne, samedi 17 novembre,
- Atelier compostage avec distribution de compost issu des composteurs partagés pour maintenir la dynamique sur le compostage juste avant l'hiver, samedi 17 novembre.



Stand sur le marché de Briançon, SERD 2018

10.4 Compostage

AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019_77A-DE
Reçu le 11/10/2019

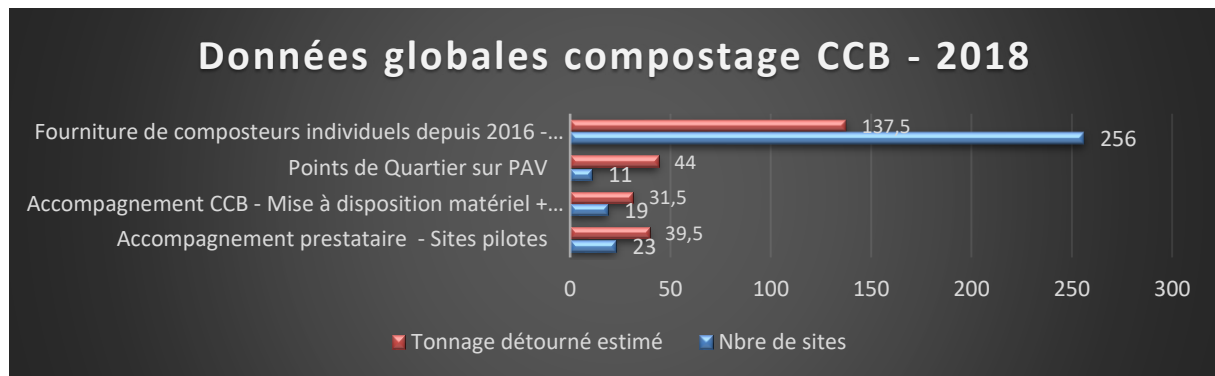
La CCB développe des actions liées au compostage sous toutes ses formes, compostage individuel et collectif car il permet le détournement d'une importante quantité de déchets. En effet, les ordures ménagères résiduelles sont composées d'environ 30% de déchets putrescibles, pour un ratio de 98 kg/hab/an. D'autre part, la spécificité de la ruralité de notre territoire nous permet l'installation aisée de composteurs et l'utilisation du compost.

2018 a été une année riche sur le plan du développement du compostage. En effet, la montée en charge des années passées s'est poursuivie sur les différents axes, et plus particulièrement sur celui des aires de compostage partagées.

Bilan 2018 des actions en lien avec le compostage :

- La vente de 112 composteurs domestiques déployés dans les foyers du territoire, dont 52 à Briançon,
- L'accompagnement dans le cadre du programme des sites pilotes par la SCOP Gens des Hauts de 2 cimetières à Briançon et 1 établissement (centre de vacances) sur la commune de La Salle les Alpes,
- L'accompagnement direct par le service de gestion et valorisation des déchets de 7 établissements,
- L'implantation, en collaboration avec les ST de Briançon, de 9 aires de compostage partagées sur la commune,
- La participation au projet de Parcours compostage, porté par le Réseau compost PACA.

Depuis 2015, en cumulant les différentes typologies de compostage développé par la CCB (domestique, en établissement, partagé), on note la présence sur le territoire de 309 sites directement gérés ou accompagnés par la collectivité, équivalent à une masse d'ordures ménagères détournées estimée à plus de 250 tonnes, soit une dizaine de semi-remorques. Ces chiffres ne tiennent pas compte des initiatives propres aux établissements tels que la fondation E. Seltzer ou l'hôpital, qui gèrent également plusieurs dizaines de tonnes.



Formation

Le service déchets a lancé une consultation pour la formation de toutes les parties prenantes. Le CPIE a remporté cette consultation qui prévoit des formations dont le format va de 2h à 4h, avec un volet théorique obligatoire et une visite de site facultative. En 2018, 19 particuliers ont bénéficié de la formation.



1^{er} composteur en point d'apport volontaire – Avenue du Lautaret à Briançon

10.5 Gestion des gobelets réutilisables « Eco cup »

La CCB a fait l'acquisition de 10 000 gobelets réutilisables qui sont prêtés aux organisateurs d'évènements par le biais d'une convention. Les gobelets non rendus font l'objet d'une facturation à hauteur de 0,75 € par unité.

Manifestation	Emprunteur	Date	Nbr gobelets empruntés	Nbr gobelets rendus
Soirée Folk	Association les Frairies	17/02/2018	300	300
Mondial de l'escalade	Briançon escalade	Du 23 au 29 juillet 2018	3 700	2 874

III – COÛTS DU SERVICE PUBLIC EN 2018

AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019_77A-DE

Reçu le 11/10/2019

Publié le 11/10/2019

Les résultats financiers du service sont décomposés en 4 unités de gestion, chaque service comprend les frais de fonctionnement, les charges de personnel, les amortissements, les frais financiers, et les autres dépenses annexes.

- Le service dénommé « Collecte » qui comprend :
 - Les coûts de collecte effectuée en interne et par les prestataires extérieurs,
 - Les coûts de transport et de traitement,
 - Les frais annexes afférents à la collecte : carburant, réparation des véhicules, maintenance, assurance, lavage des conteneurs...
 - Les charges de personnel : chauffeurs, ripeurs, responsable d'exploitation,
 - Les amortissements et les frais financiers.

- Le service dénommé « Déchetterie » qui comprend :
 - Les frais d'exploitation pour les 5 déchetteries du territoire : fluide, assurance, petit entretien, déneigement,
 - Les marchés de prestation de services pour la location des contenants, le transport et le traitement des déchets,
 - Les charges de personnel : gardiens de déchetterie,
 - Les amortissements et les frais financiers.

- Le service « Quai de transfert » qui comprend :
 - Les frais de fonctionnement du site : fluide, assurance, petit entretien, déneigement, contrôles réglementaires des équipements,
 - Les charges de personnel : agent du quai de transfert,
 - Les amortissements et les frais financiers.

- Le service « Ressources » qui comprend :
 - Les frais de fonctionnement dit ressources : administratif, communication, actions en lien avec le TZDZG (compostage, sensibilisation des professionnels...),
 - Les frais relatifs au hangar : assurance, fluide, déneigement...
 - Les charges de personnel : personnel administratif, technique et d'encadrement,
 - Les amortissements et les frais financiers.

Les charges de structure, avec les services supports (ressources humaines, finances comptabilité, commande publique, direction générale, informatique, indemnités d'élus) ne sont pas intégrés dans ces résultats financiers.

Le marché de prestations avec l'entreprise Alpes Assainissement (prestations présentées en p. 7) a pris fin mi-novembre 2018. Un marché public a donc été relancé pour une durée de 5 ans, et la même entreprise a été reconduite, 1 seule offre a été déposée lors de cet appel d'offres.

1 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019_77A-DE

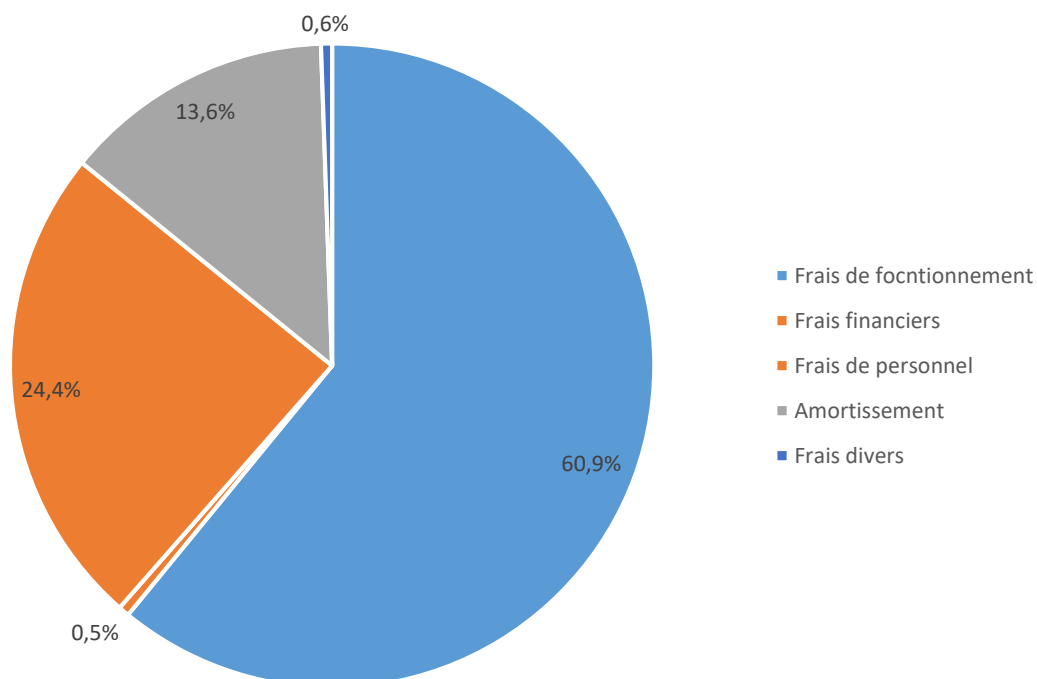
Reçu le 11/10/2019

Publié le 11/10/2019

1.1 Chapitre collecte

	2015	2016	2017	2018
COLLECTE	2 859 390.13 €	2 826 627.63 €	3 034 860.93 €	3 062 208,50 €
Frais de fonctionnement	1 709 642.63 €	1 708 885.95 €	1 749 153.98 €	1 865 565,92 €
<i>Carburant</i>	102 844.42 €	97 547.45 €	107 582.55 €	119 243,26 €
<i>Maintenance – Assurance – Entretien véhicules</i>	58 273.76 €	90 104.41 €	88 613.81 €	163 271,94 €
<i>Prestation de services Veolia (marché de prestation + prestations complémentaires)</i>	1 404 786.22 €	1 384 258.58 €	1 469 588.89 €	1 428 338,46 €
<i>Partenariat avec la CCOisans – Collecte Hte Romanche</i>	90 880.09 €	51 787.30 €	0	63 923,00 €
<i>Réparation – Entretien – Lavage contenants</i>	30 935.03 €	51 606.14 €	54 845.25 €	40 692,28 €
<i>Collecte des encombrants – La Miraille</i>	1 985.15 €	1 368.84 €	1 210.02 €	3 282,58 €
<i>Fonctionnement divers</i>	19 937.96 €	31 913.23 €	25 266.82 €	46 814,40 €
<i>Prévention des déchets</i>	0	300.00 €	2 046.64 €	0
Frais de personnel	674 235. 49 €	694 369.97 €	748 218.84 €	746 361,87 €
Amortissements	349 144.48 €	392 330.65 €	421 227.47 €	416 585,50 €
Frais Financiers	21 628.74€	18 703.12 €	17 718.75 €	16 734,37 €
Titres annulés – Créances	104 738.79 €	12 337.94 €	98 541.89 €	16 960,84 €

Répartition des dépenses de fonctionnement - Collecte



1.2 Chapitre déchetterie

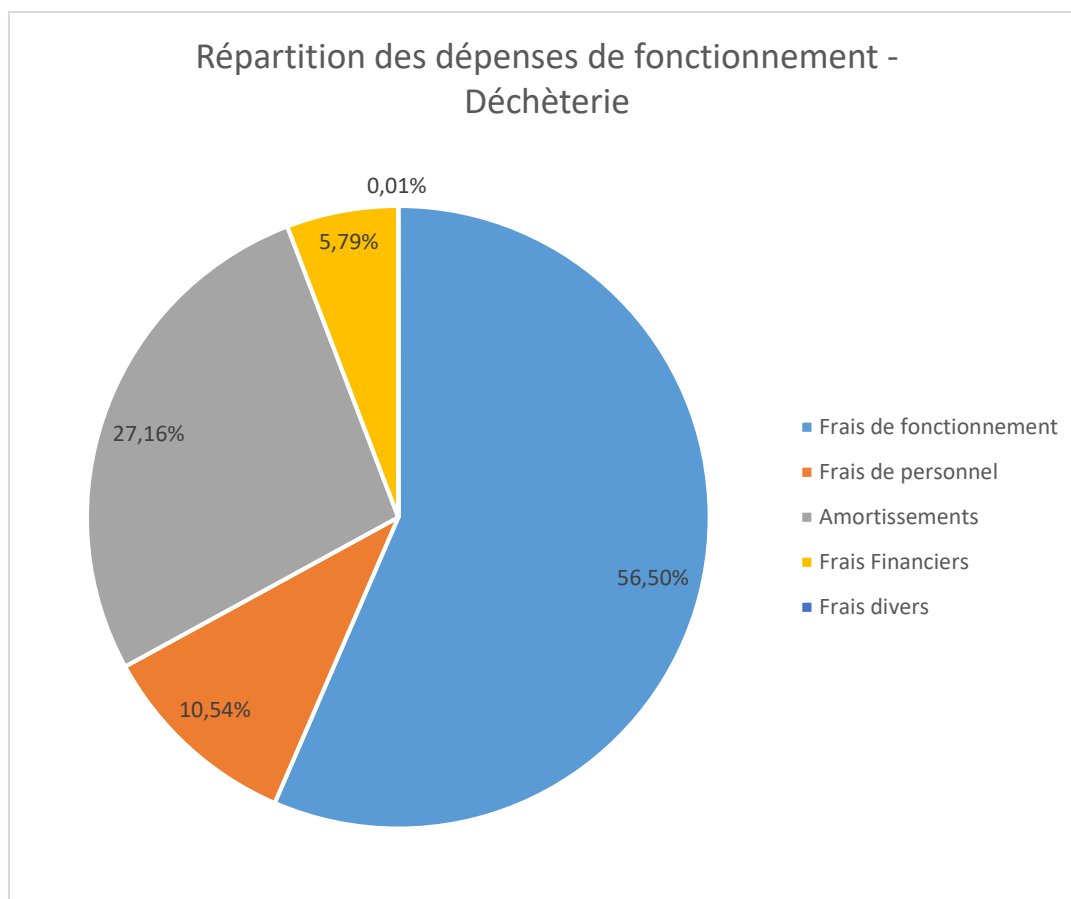
AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019_77A-DE

Reçu le 11/10/2019

Publié 2017/10/2019

	2015	2016	2017	2018
DECHETTERIE	1 142 278.54 €	1 127 260.67 €	1 279 187.72 €	1 308 187,23 €
Frais de fonctionnement	714 278.54 €	714 412.8 €	702 985.79 €	739 104,99 €
<i>Prestation de services</i>	<i>559 760.23 €</i>	<i>636 181.32 €</i>	<i>630 427.98 €</i>	<i>671 826,94 €</i>
<i>CPIE La Ressourcerie– La Miraille</i>	<i>30 000 €</i>	<i>30 000 €</i>	<i>30 000 €</i>	<i>30 000 €</i>
<i>Fonctionnement divers</i>	<i>124 639.91 €</i>	<i>43 336.48 €</i>	<i>40 649.31 €</i>	<i>37 278,05 €</i>
Frais de personnel	118 892.74 €	112 790.89 €	147 425.73 €	137 906,18 €
Amortissements	201 406.51 €	202 310.29 €	341 635.98 €	355 258,23 €
Frais Financiers	107 5793.15 €	96 993.32 €	86 392.94 €	75 777,43 €
Titres annulés et créances	0	753.37 €	747.28 €	140,40 €



1.3 Chapitre quai de transfert

AR Prefecture

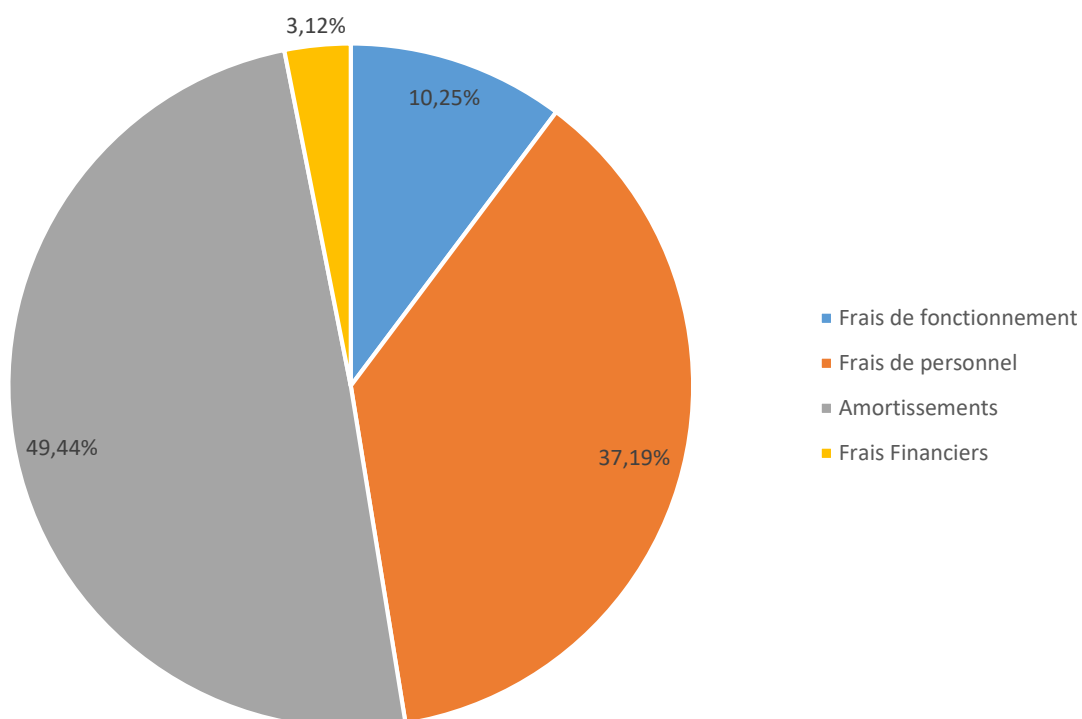
005-240500439-20191008-D2019_77A-DE

Reçu le 11/10/2019

Publié le 2017/10/2019

	2015	2016	2017	2018
QUAI DE TRANSFERT	142 988.26 €	234 489.80 €	227 212.84 €	228 364,70 €
Frais de fonctionnement	16 573.13 €	30 428.19€	19 860.08 €	23 398,39 €
Frais de personnel	76 278.76 €	81 090.59 €	81 247.19 €	84 937,65 €
Amortissements	34 341.38 €	107 759.29 €	112 083.29 €	112 914,19 €
Frais Financiers	15 794.99 €	15 211.73 €	14 022.28 €	7 114,47 €

Répartition des dépenses de fonctionnement - Quai de transfert



1.4 Chapitre Ressource OM

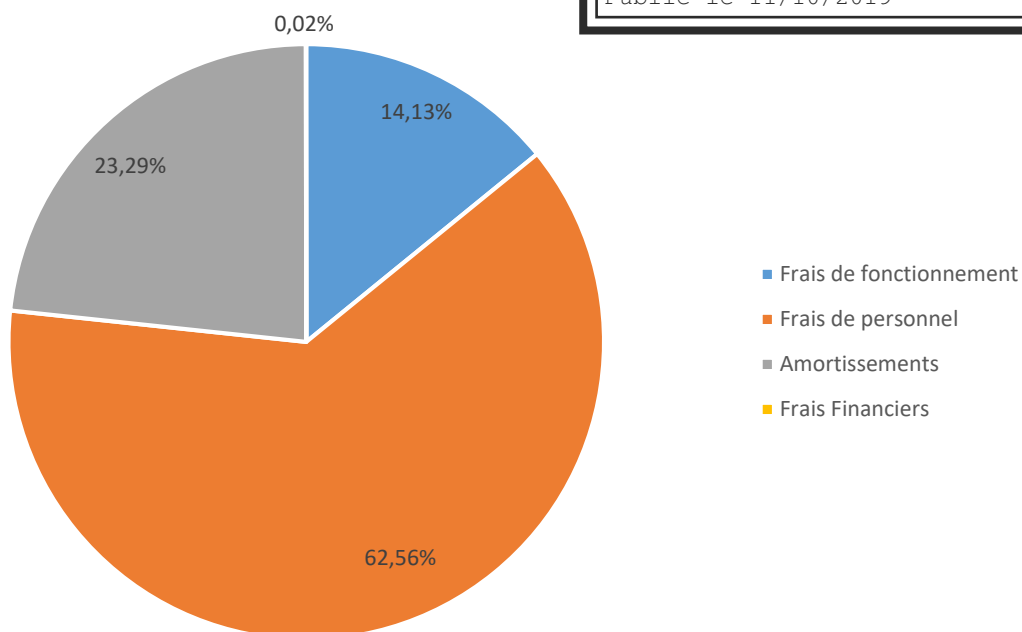
	2015	2016	2017	2018
RESSOURCES OM	291 365.67 €	379 410.73 €	392 465.66 €	409 535,47 €
Frais de fonctionnement	38 846.88 €	46 821.57 €	65 332.39 €	57 862,23 €
<i>Dont Prévention</i>	/	4 241,14 €	26 686,12 €	19 717,06 €
Frais de personnel	245 906.32 €	242 044.71 €	238 837.2 €	256 193,83 €
Amortissements	6 612.47 €	90 544.45 €	88 279.07 €	95 392,41 €
Titres annulés et créances			17.00 €	87,00 €

Répartition des dépenses de fonctionnement - Ressource

n° 2015-0439-2019-1008-D2019_77A-DE

Reçu le 11/10/2019

Publié le 11/10/2019



1.5 Comparaison 2015/2016/2017

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE
Comparaison 2015/2016/2017/2018

	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018
TOTAL	4 436 022.6 €	4 567 788.83 €	4 933 727.15 €	5 008 295,90 €	+ 1,5%
Collecte	2 859 390.13 €	2 826 627.63 €	3 034 860.93 €	3 062 208,50 €	+ 0,9%
Déchetterie	1 142 278.54 €	1 127 260.67 €	1 279 187.72 €	1 308 187,23 €	+ 2,3%
Quai de transfert	142 988.26 €	234 489.80 €	227 212.84 €	228 364,70 €	+ 0,5%
Ressources	291 365.67 €	379 410.73 €	392 465.66 €	409 535,47 €	+ 4,3%

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE
Comparaison 2015/2016/2017/2018

005_240500438_20191008-D2019_77A-DE
 Reçu le 11/10/2019
 Déposé le 11/10/2019

	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018
TOTAL	4 436 022.6 €	4 567 788.83 €	4 933 727.15 €	5 008 295,90 €	+ 1,5%
Frais de fonctionnement	2 479 462.78 €	2 500 548.51 €	2 537 332.24 €	2 685 931,53 €	+ 5,9%
Frais de personnel	1 115 313.31 €	1 130 296.16 €	1 215 728.96 €	1 225 399,53 €	+ 0,8%
Amortissements	591 504.84 €	792 944.68 €	963 225.81 €	980 150,33 €	+ 1,8%
Frais Financiers	145 002.88 €	130 908.17 €	118 133.97 €	99 713,27 €	- 15,6 %
Titres annulés et créances	104 738.79 €	13 091.31€	99 306.17 €	17 101,24 €	- 82,8%

Le budget de fonctionnement est relativement stable entre 2017 et 2018 (+ 1,5%), ce qui est satisfaisant au regard du coût de l'augmentation des charges courantes (gazole, réparation des véhicules de collecte lié au vieillissement de la flotte, augmentation des coûts du nouveau marché de prestation de service,...). L'augmentation de ces dépenses représente 74 568,75 €.

Le chapitre « ressource », qui représente le fonctionnement des supports du service (communication, prévention, personnel administratif,...), connaît la plus forte augmentation (+ 4,3%). Cette augmentation se répercute sur tous les postes (dépenses courantes, personnel et amortissements). Ces dépenses se justifient pour les raisons suivantes :

- Déploiement de la politique de prévention des déchets (compostage, communication, évènements,...) subventionnée par ailleurs (ADEME/programme TZDZG),
- Augmentation des dépenses de personnel pour le recrutement d'une personne en CDD pour la mise en œuvre et le suivi du projet d'extension de la redevance spéciale (849 redevables en 2018 contre 159 en 2016),
- L'augmentation des amortissements (dispositifs semi enterrés posés en 2017 et véhicules achetés en 2017).

2 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

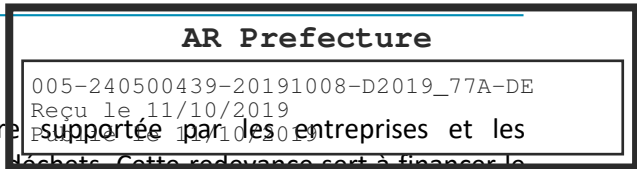
La TEOM permet de financer l'élimination des déchets ménagers et assimilés. En 2018, son taux, stable depuis 2008, était de 10,90%.

La TEOM est indexée sur la taxe foncière et s'applique à toutes les propriétés bâties.

Le produit des recettes de la TEOM est de **4 747 823,00 €** en 2018.

Malgré son taux stable voté par la CCB, la hausse des bases fiscales décidées par l'état augmente les recettes de la TEOM de 22 046 € en 2018 par rapport à 2017.

2.2 Redevance spéciale



La redevance spéciale (RS) est une contribution financière supportée par les entreprises et les administrations utilisatrices du service public d'élimination des déchets. Cette redevance sert à financer le service d'élimination des déchets autres que ceux produits par les ménages.

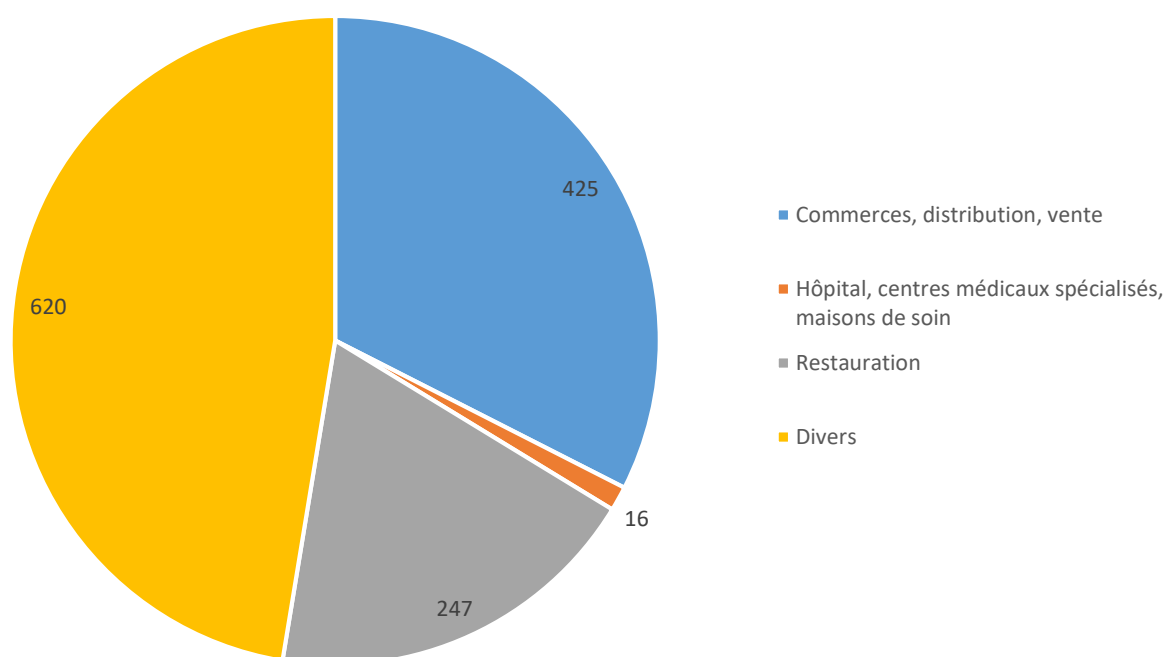
Le tarif de la redevance spéciale est de 0,29€/kg depuis le 1^{er} janvier 2014. Suite à l'application du nouveau règlement, votée en juillet 2016, 849 entreprises paient la RS sur le territoire communautaire.

En 2018, le montant des recettes de la RS s'établit à 342 209,28 € contre 295 834,74 € en 2017, soit une augmentation d'environ 16 %. Cette augmentation est liée à la poursuite de l'application du nouveau règlement.

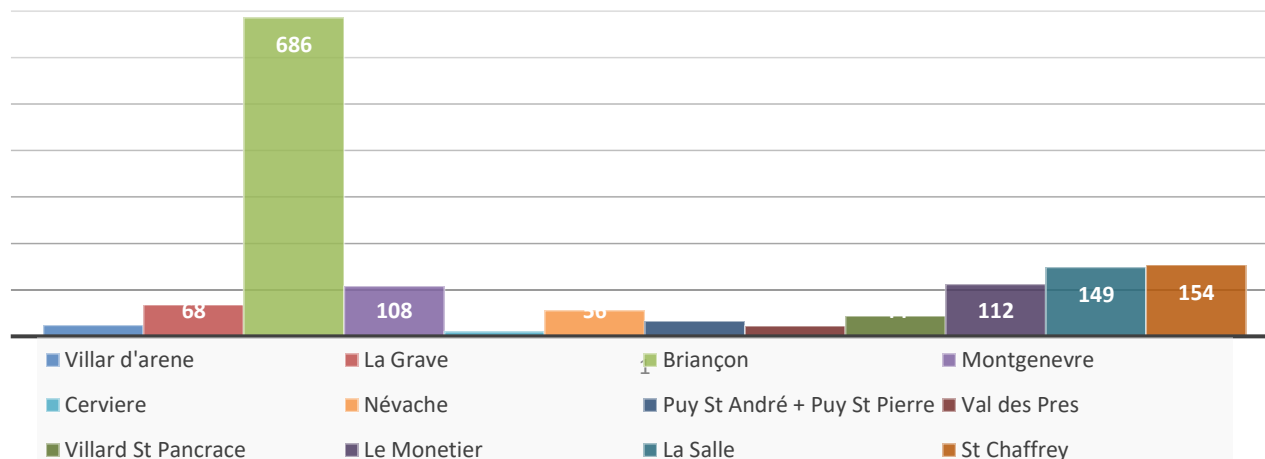
Pour rappel, les catégories de producteurs et tarification de la redevance spéciale, applicable depuis le 1^{er} janvier 2017 :

Catégories de producteurs	1/ Micros producteurs	2/ Petits producteurs	3/ Gros producteurs	4/ Communes membres
Production d'ordures ménagères et assimilées	≤ 100 litres par semaine	Comprise entre 101 litres et 660 litres par semaine	> 660 litres par semaine	NS
Mode de calcul de la RS	Exonéré	Forfait	Réel + forfait	Réel + forfait
Gestion de la TEOM	Pas de déduction	Pas de déduction	Déduction possible	Pas concerné

Nombre de redevables par type d'activité



Nombre de contrats par secteur géographique



2.3 Soutiens des éco-organismes / recettes de la vente des matériaux

Il s'agit des recettes financières reversées aux collectivités par les éco-organismes, au regard de la quantité et de la qualité des matériaux collectés (emballages recyclables, verre, papiers...).

En 2018, l'ensemble de ces recettes représentaient **473 806 €**, soit une diminution d'environ 1 % par rapport à 2017. Cette faible variation s'explique par les contrats de soutien aux collectivités qui sont légèrement moins favorables.

--

Tiers	Objet
ECOFOLIO	Papiers
ECODDS	Déchets diffus des ménages
CITEO	Emballages ménagers
ECO MOBILIER	Mobilier des particuliers
ECO TLC	Textile
OCAD3E	DEEE
TOTAL	
ALPES ASSAINISSEMENT	Carton brun - Ferraille - Papier
O-I MANUFACTURING France	Verre
PAPREC RECYCLAGE	EMR - Acier - plastique
REGEAL	Aluminium
CMR RECYCLAGE	Skis
TOTAL R	

Le soutien des éco-organismes est en baisse de 2% alors que les recettes liées à la vente des matériaux sont en augmentation de 1%, notamment car les tonnages de matériaux recyclés revendus par la CCB sont en augmentation.

Il faut néanmoins relever que les cours des matériaux fibreux a accusé une chute importante en 2018 et qu'il continue par ailleurs de diminuer en 2019, cet effondrement se traduira sur les recettes de l'exercice 2019.

2.4 Facturation déchetterie

Depuis le 1^{er} juin 2013, les professionnels qui se rendent en déchetterie font l'objet d'une facturation, selon la grille tarifaire suivante :

Nature du déchet	Tarifs 2018
Verre – carton – papiers	Gratuit
Ferraille – métaux	2,24 €/m ³
Encombrants – DIB	45 €/m ³
Bois	12 €/m ³
Déchets verts	7 €/m ³
Déchets inertes	32 €/m ³ ou 20 €/t au CET
Déchets spéciaux – dangereux	0,59 €/litre
Skis/surf	0,50 €/unité
Placoplâtre	192,5 €/t
Goudrons d'étanchéité	775 €/t

La facturation des déchetteries 2018 représente un montant de **62 444,75 €** soit une augmentation de 26%, certainement liée à l'augmentation de l'activité économique sur le territoire.

2.5 Bilan des recettes

AR Prefecture

005-240500439-20191008-D2019_77A-DE

Recu le 11/10/2019

15/2016/2017/2018

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015/2016/2017/2018

Par chapitre

	2015	2016	2017	2018
COLLECTE	5 353 760.7 €	5 413 837.42 €	5 548 347.45 €	5 473 758,40 €
TEOM	4 520 277.00 €	4 639 820.00 €	4 725 777.00 €	4 747 823,00 €
Redevance Spéciale	500 195.99 €	405 492.40 €	295 834.74 €	342 209,28 €
Produits divers gestion courante (vente matériaux, soutiens éco organismes...)	317 501.48 €	341 676.18 €	340 073.22 €	330 206,67 €
Remboursement rémunération personnel	9 696.54 €	14 184.77 €	19 425.37 €	18 782,30 €
Produits exceptionnels - Mandats annulés	6 089.69 €	4 555.5 €	69 128.55 €	24 162,33 €
Opération d'ordre reprise de subvention	0	8 108.57 €	8 108.57 €	10 574,82 €
DECHETTERIE	211 281.74 €	777 129.84 €	211 354.36 €	224 750,95 €
Facturation professionnels déchetterie	75 955.65 €	49 668.51 €	49 389.46 €	62 444,75 €
Produits divers gestion courante (vente matériaux, soutiens éco organismes...)	130 573.68 €	146 112.92 €	136 940.94 €	143 598,94 €
Remboursement rémunération personnel	4 369.47 €	4 287.56 €	16 379.24 €	5 605,21 €
Produits exceptionnels - Mandats annulés	130 573.68 €	91.93 €	0	7,19 €
Opération d'ordre reprise de subvention	0	8 644.72 €	8 644.72 €	13 094,86 €
Sinistre déchetterie Hte Manche	0	568 324.20 €	0 €	0 €
QUAI DE TRANSFERT	5 595.49 €	32 121.41 €	30 911.01 €	25 403,98 €
Remboursement rémunération personnel	5 595.49 €	4 725.98 €	17 099.58 €	11 070,59 €
Produits exceptionnels - Mandats annulés		13 584.00 €		522,00 €
Opération d'ordre reprise de subvention		13 811.43 €	13 811.43 €	13 811,39 €
RESSOURCES OM	41 499.75 €	40 542.97 €	74 468.26 €	68 640,15 €
Remboursement rémunération personnel	32 611.75 €	13 927.94 €	17 193.33 €	3 564,90 €
Produits divers	8 888.00 €	6 353.81 €	7 438.71 €	6 571,38
Subvention	0	7 050 €	36 625.00 €	45 292,65
Opération d'ordre reprise de subvention	0	13 211.22 €	13 211.22 €	13 211,22 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE RECETTE

Comparaison 2015/2016/2017/2018

	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017/18
TOTAL	5 612 137.68 €	6 263 631.64 €	5 775 081.08 €	5 792 553,48 €	+ 0,3%
<i>TEOM</i>	4 520 277.00 €	4 639 820.00 €	4 725 777.00	4 747 823,00 €	+ 0,5%
<i>RS + facturations déchetteries</i>	576 151.64 €	455 160.91 €	345 224.2	404 654,03 €	+ 17,2%
<i>Eco-organismes - Vente matériaux</i>	448 075.16 €	487 789.10	477 014.16	473 805,61 €	- 0,7%
<i>Produits divers – Reprise de subvention</i>	7 698.63 €	75 411.18	156 968.20	45 292,65 €	- 71,1%
<i>Remboursement personnel</i>	51 047.25 €	37 126.25	70 097.52	39 023,00 €	- 44,3%
<i>Sinistre déchetterie Hte Romanche</i>	0 €	568 324.20 €	0 €	0 €	/

La TEOM a augmenté de 1,8 %, ce qui correspond à l'évolution des bases et non à une augmentation du taux de 10,9%.

Le montant facturé aux professionnels (RS et Déchetterie) a augmenté de 17,2 % grâce à l'augmentation de l'activité économique (génératrice de déchets) et la poursuite du projet d'extension de la redevance spéciale. Par ailleurs les filières de valorisation en place en déchetterie (Filière Eco-Mobilier notamment) ont permis de détourner des encombrants vers des filières de déchets recyclables (benne Eco-Mobilier).

Les soutiens des éco-organismes liés aux ventes des matériaux sont en très légère baisse (report en 2019 du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre 2018 de rachat de verre).

	2015	2016	2017	2018
Dépenses de fonctionnement	4 436 022.6 €	4 567 788.83 €	4 933 267.15 €	5 008 295,90 €
Recettes de fonctionnement	5 612 137.68 €	6 263 631.64 €	5 775 081.08 €	5 792 553,48 €
Résultat	1 176 115. 08 €	1 695 842.81 €	841 813.93 €	784 257,58 €

3 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

AR Prefecture

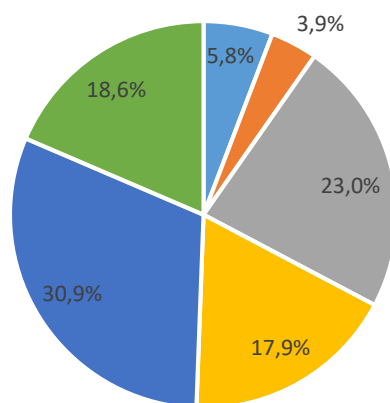
005-240500439-20191008-D2019_77A-DE

Reçu le 11/10/2019

Publié le 11/10/2019

DEPENSES INVESTISSEMENT 2018	
Par opération	
	2018
Déchèteries	67 090,16 €
<i>Dont travaux de sécurisation Fonchristiane</i>	<i>34 044,00 €</i>
<i>Dont matériel (armoire DMS, garde-corps,...)</i>	<i>20 143,40 €</i>
<i>Dont travaux divers</i>	<i>12 780,36 €</i>
Déchèterie Hte Manche	30 897,60 €
<i>Etudes de faisabilité de création d'un nouveau site</i>	<i>30 897,60 €</i>
Quai de transfert	66 459,78 €
<i>Dont travaux transformation trémie</i>	<i>59 018,40 €</i>
Points d'Apport Volontaire	389 323,52 €
<i>Travaux</i>	<i>116 701,32 €</i>
<i>Fourniture</i>	<i>272 622,20 €</i>
Ressources du service déchets	302 126,75 €
<i>Dont véhicule de collecte</i>	<i>272 142,21 €</i>
Réhabilitation du Pilon	521 995,16 €
<i>Dont travaux de protection du stock de mâchefers</i>	<i>521 995,16 €</i>
Remboursement d'emprunts	313 887,59 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 691 780,56 €

Dépenses d'investissement par opération



- Déchèteries (tous sites)
- Points d'apport volontaire
- Réhabilitation du Pilon
- Quai de transfert
- Ressources
- Remboursement d'emprunts

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Comparaison 2015/2016/2017/2018				
	2015	2016	2017	2018
Déchèteries (tous les sites)	113 751.90 €	89 515.82 €	38 108.22	97 987,76 €
Quai de transfert	0	10 260.61 €	5 363.40 €	66 459,78 €
Points d'apport volontaire	74 544,44 €	319 408.24 €	324 141.51 €	389 323,52 €
Ressources service déchets (matériels roulants, prévention, compostage...)	536 483,17 €	51 944.35 €	64 246.18 €	302 126,75 €
Plateforme de co-compostage	X	X	1 788.00 €	0€
Mâchefers du Pillon	X	X	8 046.89 €	521 995,16 €
Remboursement d'emprunt	305 948.89 €	306 872.63 €	309 137.9 €	313 887,59 €
TOTAL DEPENSES	1 030 728.40 €	778 001.65 €	750 832.10 €	1 691 780,56 €

AR Prefecture
005-240500439-20191008-D2019_77A-DE
Publié le 11/10/2019

Les investissements ont augmenté de 125 % entre 2017 et 2018 :

- Travaux conséquents de réhabilitation des mâchefers du Pilon,
- Acquisition d'un véhicule de collecte,
- Travaux de modification de la trémie du quai de transfert,
- Sécurisation de la déchèterie de Fonchritsane.

4 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT 2018	
Par opération	
Déchèterie	3 854,02 €
<i>FIPHFP (aménagement poste de travail)</i>	<i>3 854,02 €</i>
Ressource	22400 €
<i>Dont Région</i>	<i>10 500 €</i>
<i>Dont autre</i>	<i>11 900 €</i>
Pilon	104 988,00 €
<i>Etat</i>	<i>104 988,00 €</i>
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	131 242,02 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Comparaison 2015/2016/2017/2018				
	2015	2016	2017	2018
Déchèterie	31 957.20 €	25 025 €	22 807.39 €	3 854,02 €
Quai de transfert	0 €	0 €	0 €	0 €
Points d'apport volontaire	21 691.50 €	23 975 €	0 €	0 €
Ressources	186 987.62 €	17 100 €	0 €	22 400 €
Plateforme de co-compostage	0 €	0 €	31 500 €	
Pilon				104 988 €
TOTAL RECETTES	240 636.32 €	66 100 €	57 307.39 €	131 242,02 €

En 2018, comme en 2015, 2016, et 2017 les opérations d'investissement du service n'ont pas été financées par recours à l'emprunt. Les recettes correspondent à des subventions.